

# Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

*Provisoire*

**7811**e séance

Mercredi 16 novembre 2016, à 15 heures

New York

| | | |
|---|---|---|
| *Président* : | M. Seck | (Sénégal) |
| *Membres* : | Angola | M. Lucas |
| | Chine | M. Wu Haitao |
| | Égypte | M. Aboulatta |
| | Espagne | M. Oyarzun Marchesi |
| | États-Unis d'Amérique | Mme Coleman |
| | Fédération de Russie | M. Safronkov |
| | France | M. Delattre |
| | Japon | M. Okamura |
| | Malaisie | Mme Adnin |
| | Nouvelle-Zélande | Mme Schwalger |
| | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | M. Hickey |
| | Ukraine | M. Yelchenko |
| | Uruguay | M. Rosselli |
| | Venezuela (République bolivarienne du) | M. Méndez Graterol |

## Ordre du jour

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2016/901)



16-38658 (F)






*La séance est ouverte à 15 h 5.*

**Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

**Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité**

**Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2016/901)**

**Le Président :** Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Serbie à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Ivica Dačić, Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Zahir Tanin, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, à participer à la présente séance.

M. Tanin participe à la séance d'aujourd'hui par visioconférence depuis Pristina.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M$^{me}$ Vlora Çitaku à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2016/901, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo.

Je donne maintenant la parole à M. Tanin.

**M. Tanin** (*parle en anglais*) : Depuis mon dernier exposé au Conseil de sécurité (voir S/PV.7760), il y a trois mois, la situation politique s'est quelque peu stabilisée au Kosovo. Au niveau régional, il y a eu plusieurs évolutions positives, ainsi que de nouveaux motifs d'inquiétude. Certains d'entre eux sont abordés en détail dans le rapport du Secrétaire général dont le Conseil est saisi (S/2016/901); d'autres sont apparus depuis que le rapport a été remis et méritent d'être soulignés.

Je constate que, outre le fait qu'il s'agit de la dernière séance d'information sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) cette année, c'est également le dernier rapport sur la MINUK soumis par le Secrétaire général Ban Ki-moon, qui a consacré beaucoup de temps et prêté une attention considérable à cette question ces 10 dernières années.

Nombre des ambitions politiques que le Kosovo avait en début d'année n'ont pas donné autant de résultats qu'escompté. La difficulté à recueillir un large consensus politique s'est traduite par la non-ratification, à ce jour, de l'accord de délimitation de la frontière avec le Monténégro, conclu en 2015, ce qui a des répercussions sur les projets européens de libéralisation du régime des visas pour le Kosovo. En raison de divisions politiques, il est également plus difficile de récolter les fruits de la normalisation des relations avec la Serbie dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne. Le Processus de stabilisation et d'association entre l'Union européenne et le Kosovo, qui marque une avancée très importante pouvant avoir une portée considérable, n'a guère suscité l'intérêt des responsables et du grand public alors qu'il offre des possibilités allant bien au-delà de la question de la libéralisation du régime des visas.

Les actes de violence à caractère politique de ces derniers mois ont diminué. Néanmoins, les positions divergentes des partis au pouvoir et des partis d'opposition sont toujours aussi ancrées, et le climat politique général demeure extrêmement polarisé. C'est regrettable pour le Kosovo au moment où les relations entre des adversaires régionaux traditionnels – par exemple Tirana et Belgrade – ont connu une amélioration grâce à une reprise du dialogue et au renforcement des liens économiques.

Malgré la polarisation politique, certains dirigeants du Kosovo vont de l'avant en défendant une vision à plus long terme axée sur la réconciliation et le rétablissement de relations qui servent les intérêts de tous. Je tiens à mettre en avant l'action menée récemment par le Président Thaçi conjointement avec les associations de familles des disparus, albanais et serbes, et sa volonté marquée d'aborder cette question sous un angle humanitaire et non politique. Il a également rencontré récemment un groupe de jeunes serbes et albanais afin de promouvoir l'idée qu'un avenir commun, meilleur que la situation actuelle, est possible. De tels gestes nous rappellent qu'un véritable dialogue est possible, notamment dans le cadre du processus politique facilité par l'Union européenne, mais pas exclusivement.

En revanche, l'adoption accélérée, par une procédure parlementaire, d'une nouvelle loi sur

le complexe industriel de Trepča s'est avérée un obstacle supplémentaire à un dialogue constructif. Indépendamment du contenu de la loi, la façon dont elle a été adoptée ne pouvait qu'entraîner les réactions négatives que nous avons observées. Les membres de l'Assemblée du Kosovo ont eu moins de 48 heures pour examiner le projet de loi, et presque aucune possibilité de l'analyser et d'argumenter. La loi et la procédure suivie ont entraîné de vives protestations au sein de la communauté serbe et de la part de Belgrade, au point que des représentants des Serbes du Kosovo et des responsables serbes du Kosovo ont suspendu leur participation aux institutions dirigeantes. Le représentant de la communauté internationale au sein de la Chambre spéciale de la Cour suprême du Kosovo a demandé que la Cour constitutionnelle du Kosovo se prononce sur la constitutionnalité de cette loi, compte tenu des inquiétudes suscitées par le fait qu'elle semble violer des droits de propriété fondamentaux.

Le décalage entre les préoccupations des élites dirigeantes et l'électorat est un phénomène courant. Il est présent aussi au Kosovo. Les priorités jugées les plus importantes par les électeurs au niveau local sont souvent très éloignées des questions qui prédominent dans les organes électifs et les médias grand public. Les résultats de récents sondages, dont un réalisé à la demande de la MINUK, montrent qu'il y a peu de clivage ethnique concernant les priorités au niveau local; le chômage, la corruption et l'absence de développement économique sont les préoccupations majeures.

De plus, il ressort également de ces études que, entre autres, le niveau de confiance accordée aux institutions dirigeantes est faible; le niveau de confiance dans les institutions internationales est également faible; diverses allégeances politiques des partis semblent également changer; tous les groupes ethniques accordent plus d'importance au dialogue entre les responsables locaux comme moyen de faire progresser la réconciliation qu'au dialogue mené au niveau politique; et que la normalisation des relations avec la Serbie est considérée comme une priorité importante, à proportion à peu près égale, par les communautés albanaise et serbe du Kosovo – plus de 50 % des personnes interrogées dans les deux cas. Une majorité importante de Serbes du Kosovo et d'Albanais du Kosovo considèrent qu'une association/communauté des municipalités à majorité serbe du Kosovo renforcera la sécurité des Serbes du Kosovo.

Dans leurs rapports annuels, l'Union européenne et la Banque mondiale continuent de souligner que la faible création d'emplois et le taux de chômage extrêmement élevé des jeunes sont des problèmes essentiels auxquels le Kosovo doit s'attaquer. Les jeunes qui ne parviennent pas à trouver de débouchés dans le cadre accepté risquent de succomber aux tentations des discours non traditionnels, y compris l'extrémisme.

Nonobstant ces dichotomies bien connues entre les questions politiques et les préoccupations sur le terrain, la perspective européenne reste un facteur de stabilisation dans toute la région des Balkans. Le dialogue a permis de faire des progrès durant la période à l'examen, y compris en ce qui concerne la liberté de circulation, et une percée a été annoncée ces derniers jours concernant la question des télécommunications. Par contre, il y a peu de signes visibles de progrès sur la création d'une association/communauté des municipalités à majorité serbe du Kosovo.

En définitive, le processus de réconciliation politique et le processus de réconciliation de la société doivent se renforcer l'un l'autre. J'espère que ce qui attend le Kosovo en 2017, c'est le dialogue politique, accompagné des progrès nécessaires au niveau des communautés. Les rôles joués par l'Union européenne et l'ONU dans le cadre de ces efforts continuent de converger.

Je saisis cette occasion pour me féliciter de quelques efforts remarquables qui ont été accomplis en faveur de la réconciliation au niveau municipal. Dans ces cas, les autorités municipales ont écouté leurs communautés et tenu compte de leurs préoccupations, ce qui a permis de véritables progrès. À Ferizaj/Uroševac, le maire a nommé un maire adjoint chargé des communautés, même s'il n'avait aucune obligation de le faire. Les autorités municipales ont répondu à une demande d'assistance pour nettoyer et sécuriser un cimetière orthodoxe serbe, et se sont engagées à continuer de contribuer à son entretien. À Fushë Kosovë/Kosovo Polje, les autorités municipales ont approuvé l'affectation de moyens financiers pour nettoyer trois cimetières orthodoxes serbes. À Mitrovica-Nord, le barrage qui se trouvait depuis longtemps sur la rue Prince Milos a été discrètement et volontairement retiré dans la nuit du 28 octobre.

Il y a malheureusement des exceptions. La déclaration de l'Assemblée municipale de Suhareka/Suva Reka, fin octobre, s'opposant au retour des Serbes du Kosovo est regrettable et constitue un retour en

arrière. Le silence des instances dirigeantes du Kosovo est décevant. Les souffrances causées par les cas non résolus de personnes portées disparues sont réelles et compréhensibles, mais le droit à un retour sûr et dans la dignité est également fondamental. L'occasion de démontrer un attachement à la réconciliation a été ratée ici.

Je voudrais souligner les progrès qui ont été accomplis dans les efforts visant à promouvoir l'état de droit au Kosovo. L'engagement en faveur d'une application impartiale de l'état de droit doit être reconnu et appuyé. Il faut également saluer la volonté de poursuivre les cas de corruption de haut niveau et notamment d'enquêter sur les activités de la criminalité organisée impliquant quelques membres de la classe politique du Kosovo. Une distinction claire doit être faite entre la responsabilité individuelle et la responsabilité institutionnelle. Bien que l'Assemblée du Kosovo ait adopté une résolution sur les valeurs de l'Armée de libération du Kosovo, ce sont des personnes qui ont été reconnues coupables de crimes, et non pas des groupes ou des organisations.

J'ai eu l'occasion, il y a une semaine, de rencontrer David Schwendiman, qui a récemment été nommé Procureur spécial des Chambres spéciales du Kosovo. Il m'a informé que les travaux en vue d'assurer le plein fonctionnement des Chambres spéciales étaient bien avancés. L'intégrité de la procédure judiciaire exige que toutes les parties s'abstiennent de chercher à exercer une influence indue ou à influencer l'opinion publique, notamment par le biais de conjectures infondées sur la teneur spécifique de la procédure judiciaire. La mort en détention du militant du parti Vetëvendosje, Astrit Dehari, a suscité des préoccupations et provoqué l'indignation dans de nombreux milieux. Compte tenu des nombreuses questions qui se posent, une enquête objective, approfondie et transparente est indispensable.

L'extrémisme violent et le terrorisme sont des menaces qui évoluent au Kosovo et dans la région. Afin de lutter contre cette menace, il faut une approche globale dont une composante essentielle doit être l'application de la loi. La semaine dernière, les autorités kosovares ont arrêté plusieurs personnes qui auraient été recrutées par des militants extrémistes en Syrie pour planifier et perpétrer des attentats au Kosovo et dans la région. Les organes de sécurité du Kosovo méritent tout particulièrement d'être salués pour leur vigilance.

Comme je l'ai indiqué au Conseil de sécurité, la MINUK s'adapte constamment afin de répondre plus efficacement aux défis actuels du Kosovo. Une optimisation logique des ressources existantes aide à faire en sorte que la Mission s'acquitte de son mandat de manière ciblée et constructive, de concert avec tous ses partenaires. Les relations de la Mission avec les institutions du Kosovo revêtent une importance fondamentale, et je suis heureux de confirmer que l'amélioration sur ce plan signalée par le Secrétaire général dans son dernier rapport en date sur le Kosovo, se poursuit. Parmi les nombreux avantages pour toutes les parties, l'amélioration de la communication aide la Mission à garantir une couverture exacte et équilibrée de la situation au Kosovo.

Comme les membres du Conseil l'ont dit lors de séances précédentes, nous pouvons tous contribuer à promouvoir la cause de la réconciliation. Les données empiriques tirées des produits axés sur le savoir, tels que les enquêtes que j'ai mentionnées, aident à actualiser notre compréhension des véritables préoccupations des différentes communautés ethniques et géographiques. Ce qui n'a pas fonctionné hier pourrait fonctionner aujourd'hui. C'est cette notion et, de manière plus générale, une démarche innovante et constructive qui doivent orienter nos efforts.

Afin de jouer son rôle en faveur d'un avenir meilleur pour tous les habitants du Kosovo, la Mission continue de compter sur l'appui du Conseil, et je l'en remercie sincèrement.

**Le Président** : Je remercie M. Tanin de son exposé.

Je donne à présent la parole à M. Dačić.

**M. Dačić** (Serbie) (parle en serbe; texte anglais fourni par la délégation) : Je saisis l'occasion qui m'est donnée pour remercier M. Zahir Tanin, Représentant spécial du Secrétaire général, de la présentation du rapport du Secrétaire général (S/2016/901), ainsi que de sa contribution globale à la réalisation du mandat de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), conformément à la résolution 1244 (1999).

Je salue également tous les membres du Conseil de sécurité et saisis cette occasion pour dire combien il importe que cet organe continue d'examiner tous les trois mois la situation au Kosovo-Metohija afin de créer les conditions propices à une mise en œuvre sans entrave du mandat de la MINUK et d'appuyer le processus de dialogue entre Belgrade et Pristina qui est facilité par l'Union européenne (UE).

Je saisis, par ailleurs, cette occasion pour remercier le Secrétaire général, S. E M. Ban Ki-moon, de sa contribution aux travaux de l'Organisation durant son mandat et souhaiter plein succès à son successeur, S. E M. António Guterres.

En dépit des nombreuses difficultés, la République de Serbie a démontré à maintes reprises un engagement clair à résoudre les questions en suspens par le biais du dialogue dans un cadre de neutralité quant au statut, guidée essentiellement par l'intérêt de la stabilité régionale et la création de conditions propices à la prospérité économique et à l'avancement de la région dans le processus de négociations en vue de l'adhésion à l'UE.

L'accord sur les télécommunications été récemment conclu grâce aux efforts de la République de Serbie, une contribution ayant été apportée à la mise en œuvre de l'Accord de Bruxelles. Pourtant, bien souvent, notre volonté de rechercher, par la voie des négociations, des solutions durables en vue d'améliorer la vie de la population du Kosovo-Metohija n'a pas été payée de retour par l'autre partie. Cette dernière, malheureusement, continue de prendre des mesures unilatérales et clairement très préjudiciables, comme la récente tentative inouïe faite par les institutions provisoires d'administration autonome à Pristina de confisquer le complexe minier et industriel de Trepča.

Je voudrais souligner que depuis le lancement du dialogue, la Serbie a insisté, durant presque chaque cycle et à tous les niveaux, pour que la question de la propriété foncière soit inscrite à l'ordre du jour, et Pristina a toujours refusé d'en parler. Ces actes de Pristina, qui créent un climat d'unilatéralisme, de fait accompli et d'ultimatum au lieu de résoudre les questions en suspens par le biais du dialogue afin de trouver des solutions acceptables pour toutes les parties concernées, ne sont pas nouveaux et ne sont pas dans l'intérêt de la paix et de la stabilité régionales.

Comme le Conseil le sait sans doute, en 1999, la MINUK a entrepris de superviser le combinat minier, métallurgique et chimique de Trepča, en vertu de la résolution 1244 (1999). Elle a transféré les droits de gestion du combinat à l'Agence fiduciaire du Kosovo, qu'elle avait créée elle-même en 2002. Après que Pristina a déclaré son indépendance de manière unilatérale et illégale en 2008, l'Agence de privatisation du Kosovo a été établie pour reprendre les attributions de l'Agence fiduciaire du Kosovo, ce que la MINUK n'a toujours pas approuvé à ce jour. L'Agence de privatisation du Kosovo, entité illégale, a ensuite procédé à la privatisation de biens appartenant à l'État ou aux collectivités dans la province, au point que, par le recours persistant à des pratiques abusives dénuées de fondement juridique dans la résolution 1244 (1999), Pristina a fini par privatiser unilatéralement quelque 70 % des biens détenus par l'État ou les collectivités dans la province. Parallèlement à la privatisation illicite, Pristina s'est aussi mise à saisir les biens privés des Serbes et de l'Église orthodoxe serbe. Ces méfaits généralisés ont été commis, pour l'essentiel, au moyen de faux documents délivrés par les institutions kosovares aux Albanais locaux.

L'adoption de la loi sur Trepča s'est faite en violation flagrante des principes de base de la résolution 1244 (1999) et du Cadre constitutionnel de l'autonomie provisoire du Kosovo. Ce dernier, qu'il me soit permis de le rappeler, dispose expressément que l'autorité d'administrer les biens publics, les biens appartenant à l'État et les biens détenus par les collectivités, conformément à la législation applicable de la MINUK, et la réglementation des entreprises publiques et communautaires sont des pouvoirs et des responsabilités qui relèvent des attributions exclusives du Représentant spécial du Secrétaire général. Cette loi, j'insiste sur ce point, a été adoptée par les institutions provisoires d'administration autonome sans la participation de la MINUK et sans consulter les propriétaires et parties prenantes de Trepča, les représentants des municipalités des territoires sur lesquels sont implantées les mines et usines de Trepča ni les représentants des Serbes au sein des institutions provisoires d'administration autonome. Je rappelle au Conseil que les Serbes font partie du Gouvernement du Kosovo et qu'il s'en trouve parmi les dirigeants et employés de Trepča Nord. Ces mesures prises unilatéralement par les institutions provisoires d'administration autonome créent une insécurité juridique qui fait peser une grave menace sur la sécurité, déjà fragile, au Kosovo-Metohija. Il est particulièrement préoccupant que la loi perturbe durablement le développement économique durable, sans lequel la structure ethnique des communautés serbes du nord de la province est intenable.

En agissant ainsi, les institutions provisoires d'administration autonome du Kosovo-Metohija ont manifestement dépassé les limites de leur mandat et confisqué la propriété privée de Trepča, au détriment direct des propriétaires et parties prenantes, des créanciers et des employés. Ils l'ont fait en contravention avec les principes du droit international qui prohibent ce type de confiscation, ainsi qu'avec nombre d'instruments

internationaux qui garantissent le droit de jouir en paix de ses biens, interdisent la discrimination et promeuvent l'égalité devant la loi, tels que la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, la Charte européenne de l'autonomie locale, et d'autres. De même, la loi ne tient aucun compte des principes fondamentaux du marché libre et de la concurrence et contrevient directement à l'Accord de stabilisation et d'association conclu entre Pristina et l'Union européenne et à l'Accord de libre-échange d'Europe centrale.

Pristina est en train de transformer, sans base ni justification juridique, le plus grand géant économique du Kosovo-Metohija en propriété de la soi-disant République du Kosovo, tout en niant tout droit aux Serbes, quand bien même ils sont les actionnaires majoritaires de l'entreprise. Cela constitue une grave atteinte aux intérêts des Serbes, dont 3 000 travaillent à Trepča. On estime qu'environ 38 % des familles serbes dépendent directement ou indirectement de cette société. La propriété et le droit à la propriété ont un caractère sacro-saint, en particulier dans le monde démocratique, et à la question de savoir à qui appartient Trepča, la réponse va sans dire. L'entreprise appartient aux compagnies et aux citoyens de Serbie qui l'ont bâtie, et une décision illégale des autorités kosovares ne peut rien y changer.

En partant de là, le Gouvernement de la République de Serbie a décidé de déclarer nulles et non avenues toutes les conséquences juridiques des actes et agissements des institutions provisoires d'administration autonome de Pristina en ce qui concerne le statut juridique et matériel de Trepča. Désireux de protéger Trepča, qui revêt une importance capitale pour la survie des Serbes de la province et pour le développement économique, notamment celui des municipalités de Kosovska Mitrovica, Zvečan, Leposavić et Zubin Potok, ainsi que de Novo Brdo et Gračanica, le Gouvernement s'est emparé de la question et a pris une décision. L'attaque portée contre Trepča n'est pas seulement une attaque contre une entreprise, c'est aussi une atteinte au droit d'un peuple à exister sur un territoire et une atteinte aux dispositions mêmes de la résolution 1244 (1999), sur quoi reposent la paix et la stabilité dans la région.

Trepča est ce qui permet aux Serbes d'exister dans le nord du Kosovo-Metohija. Les maisons serbes sont sur les terres de Trepča, et des milliers de Serbes travaillent dans les mines de l'entreprise et font ainsi vivre leur famille. Pour eux, défendre Trepča équivaut à défendre leur droit d'exister au Kosovo. En ce sens, la tentative de prendre l'entreprise à ses propriétaire de bon droit vaut tentative de mettre la dernière main au nettoyage ethnique des Serbes et de remettre en question la composition ethnique des communautés serbes sur le long terme. C'est inacceptable.

Non seulement les autorités de Pristina usurpent la propriété de l'État de Serbie au Kosovo-Metohija par l'entremise de la loi sur Trepča, mais l'article 5 de la loi prévoit que la soi-disant République du Kosovo s'appropriera également les ressources minérales d'autres parties de la Serbie, hors du Kosovo-Metohija, ce qui n'a pas le moindre sens sur le plan juridique.

La Serbie reste ouverte à chercher une solution pacifique et durable à cette situation, qui n'est pas de son fait, dans l'idée que le règlement de l'ensemble des questions et des problèmes par le dialogue et l'entente constitue la seule façon d'aller de l'avant. Dans ce contexte, nous attendons des membres du Conseil de sécurité qu'ils fassent usage de leur autorité pour abroger la loi, empêchant ainsi que ses retombées néfastes en termes de droit et de sécurité ne mettent en péril la stabilité du Kosovo-Metohija et de la région, tout en rendant possibles le dialogue et la normalisation des relations. À défaut, le Kosovo-Metohija deviendra un trou noir en Europe, dépourvu de toute protection de la propriété privée.

Je tiens à souligner, comme je l'ai fait aux précédentes séances du Conseil, que la création dans les plus brefs délais de la communauté des municipalités à majorité serbe, pour assurer la protection institutionnelle systématique de la communauté serbe du Kosovo-Metohija, revêt une importance cruciale pour la survie des Serbes de la province. Malheureusement, au lieu d'être la question centrale et l'objet d'une action prioritaire, cette mesure est devenue l'objet d'un chantage politique. Durant la période écoulée, notre camp a insisté pour que soient définies les modalités de la création de la communauté, et que soit fixée la date à laquelle l'équipe de gestion devrait entamer ses travaux. La communauté des municipalités à majorité serbe doit avoir pour seul socle les accords déjà conclus dans le cadre du dialogue, et non les tentatives ultérieures de modifier unilatéralement la teneur des accords conclus sous l'égide de l'Union européenne.

Le processus de mise en place de la communauté des municipalités à majorité serbe ne doit pas être laissé

au ralenti ni menacé par des mesures unilatérales qui promettent la déchéance des droits civiques des Serbes du Kosovo-Metohija. Parmi ces mesures figure la loi sur l’investissement stratégique au Kosovo, qui, si elle est appliquée, donnera la possibilité à Pristina de passer directement des marchés pour des projets d’équipement, sans appel d’offres; de faire participer les institutions de l’autonomie locale; et de détenir et vendre arbitrairement des actifs généraux au détriment du statut et des intérêts des Serbes de la province. Cette loi a été adoptée en contradiction avec la procédure qui encadre l’adoption de lois d’intérêt vital pour les collectivités locales, éviscérant ainsi la communauté des municipalités à majorité serbe en empiétant sur les compétences qui, aux termes de l’accord, reviennent très clairement à cette communauté à naître.

Il est clair que cette provocation législative de Pristina vise à faire de la communauté des municipalités à majorité serbe une coquille vide et à empêcher les Serbes de prendre des décisions quant à leur développement économique et leur aménagement urbain. Le vol de biens serbes au Kosovo-Metohija, comme la tentative ratée de saisir le complexe touristique du mont Brezovica, ne peut être légalisé par aucune loi. Il est donc nécessaire de revenir à la table des négociations, car les actions unilatérales ne profitent à personne.

La situation au Kosovo-Metohija reste caractérisée par l’absence de sécurité physique et juridique pour les Serbes, en particulier les personnes déplacées qui sont rentrées ou voudraient rentrer chez elles. Les personnes déplacées sont empêchées de participer à l’élaboration de la loi sur l’Office kosovar de comparaison et de vérification de la propriété immobilière, ce qui est un autre exemple inadmissible et effrayant de la tentative de saisir des propriétés serbes, en contravention flagrante de l’accord sur le cadastre conclu dans le cadre du dialogue mené avec la facilitation de l’Union européenne. Des milliers d’Albanais continuent d’être inscrits dans le cadastre en tant que propriétaires de biens de personnes déplacées, sur présentation de documents frauduleux, tandis qu’aucun mécanisme particulier n’a été prévu pour informer les déplacés des procédures instituées eu égard à leurs biens.

Une autre méthode pour décourager les retours, en particulier dans la région de Peć, consiste à diffuser des informations dans les médias kosovars sur les mises en accusation pour crimes de guerre contre un grand nombre de Serbes, ce qui est presque devenu une règle contre les personnes déplacées qui se présentent pour un retour. Celles-ci font l’objet d’attaques répétées, souvent commises à l’aide d’armes à feu et d’engins explosifs, tandis que les actes de profanation contre des cimetières orthodoxes et des plaques à la mémoire de civils enlevés ou tués se multiplient. Les tentatives visant à empêcher les personnes déplacées d’observer des fêtes religieuses, comme cela a été le cas à Djakovica et Mušutište, se poursuivent sans relâche. En outre, l’extrémisme religieux, aggravé par le terrorisme et les activités d’extrémistes radicalisés qui rentrent de champs de bataille et de formations de groupes terroristes, a fortement augmenté au Kosovo-Metohija. Cela exacerbe l’environnement politique polarisé, déjà très tendu, de démocratie au gaz lacrymogène et de violence persistante contre les membres des communautés serbes et non albanaises.

La sécurité au Kosovo-Metohija a toujours été insuffisante et marquée par une escalade de la violence. Généralement, les personnes qui retournent dans des communautés ethniquement mixtes sont les plus vulnérables. Il est donc difficile de comprendre pourquoi le rapport du Secrétaire général est moins axé sur les observations en matière de sécurité et leur consacre moins de place. C’est pour cette raison que nous proposons que de nouveaux chapitres sur la situation dans les communautés au sud de l’Ibar, sur les obstacles qui aggravent la situation ou empêchent les retours des personnes déplacées, sur les droits de propriété et sur l’impunité pour des crimes à motivation ethnique soient inclus dans les rapports trimestriels du Secrétaire général.

Qu’il me soit permis de signaler également que l’énumération monotone de statistiques incomplètes sur les attaques contre la vie et les biens de membres de communautés non albanaises ne sert qu’à jeter une ombre lugubre de relativisme sur le phénomène, inadmissible dans un monde civilisé, de persécution sur une base ethnique et religieuse. Le rapport serait beaucoup plus instructif si, en plus de statistiques, il renseignait sur la façon dont les institutions compétentes – notamment la police, les procureurs et l’appareil judiciaire – ont réagi, et s’il fournissait des données sur les enquêtes, la recherche des auteurs d’infractions, les inculpations, les procès au pénal ou au civil et les types de peines prononcées, ainsi que les termes de leur validité et de leur exécution dans les affaires d’infractions pénales à motivation ethnique. Sans réaction institutionnelle, toutes les attaques et autres infractions contre les Serbes sont dépersonnalisées et réduites à des statistiques, ce qui aboutit à long terme à la tolérance d’un climat

d’impunité pour les crimes à motivation ethnique contre les Serbes. La fourniture de données sur les pourcentages des décisions relatives à ces infractions pénales serait donc très édifiante.

Les cas de profanation du patrimoine spirituel de la population serbe au Kosovo-Metohija sont nombreux. Le dernier en date est l’incendie criminel qui a eu lieu début septembre dans l’église du Christ Sauveur à Pristina, dont j’avais également fait mention dans ma déclaration précédente au Conseil de sécurité (voir S/PV.7760). Qu’il me soit permis de rappeler au Conseil qu’il s’agit d’une église inachevée, qui a été transformée en toilettes publiques, et équipée d’une estrade pour filmer des vidéoclips de chanteuses en tenue légère. Comme si cela ne suffisait pas, des inconnus sont entrés par effraction dans l’église et ont déclenché un incendie. Cet acte odieux est une conséquence directe du refus des autorités et de la police kosovares de protéger l’église 24 heures sur 24, laquelle a souvent fait l’objet d’entrées par effraction et de profanations. Cet incident avait été précédé par des manifestations d’Albanais du Kosovo-Metohija, qui, à maintes reprises, ont fait preuve d’une hostilité effrénée envers l’Église orthodoxe serbe et la population serbe de la province, qui depuis 17 ans est la cible d’actes systématiques de terreur ethnique.

Il est prévu que cette église, seule trace et seul symbole restants de la présence du christianisme orthodoxe dans le centre de Pristina, où plus de 40 000 Serbes vivaient avant 1999, soit détruite, à l’instar de toutes les autres choses serbes qui ont été détruites ou expulsées de Pristina et de nombreux autres endroits au Kosovo-Metohija. Pendant des semaines, les autorités de Pristina ont passé au bulldozer tous les terrains entourant l’église, pour essayer de la lier de toutes les façons possibles à des crimes de guerre; lorsqu’elles ont échoué, l’incendie criminel a suivi. Les extrémistes, qui ont demandé que l’église soit détruite ou saisie à l’Église orthodoxe serbe et transformée, demandent en fait la poursuite du nettoyage ethnique et le rejet des droits et libertés religieux fondamentaux de la population serbe, violant ainsi les normes civilisées du monde contemporain. Ils attisent les flammes de l’extrémisme et du radicalisme ethniques et religieux et entravent la stabilisation et la réconciliation. En outre, en se faisant ainsi le reflet de l’attitude réelle de Pristina envers le patrimoine culturel et religieux des Serbes, ils démontrent que la Serbie avait raison de s’opposer à l’admission du Kosovo à l’Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture. Ceux qui détruisent, incendient ou profanent des églises serbes ne sauraient en être les gardiens. Peut-être que ceux qui ont soutenu cette admission se rendent maintenant compte à qui ils veulent confier la protection du patrimoine serbe dans la province.

Étant donné que les conditions essentielles pour des retours durables n’existent pas, le nombre de personnes qui rentrent dans la province reste d’une faiblesse lamentable. J’affirme que c’est une défaite pour tous ceux qui sont impliqués dans le processus de retour. Il nous incombe à tous de changer cette situation et d’instaurer les conditions dans lesquelles les personnes déplacées se verront offrir un véritable choix, en actes et pas seulement en paroles, entre le retour et l’intégration locale. Néanmoins, pour ce faire, nous devons veiller à ce que les conditions de base soient réunies dans les lieux de retour, s’agissant de la sécurité des personnes et des biens. L’état de droit, la non-discrimination, le plein respect des droits de l’homme et des droits civils fondamentaux, et le recul par rapport à la politique, qui approfondit la division entre les communautés sur une base nationale et religieuse, sont les conditions préalables nécessaires pour normaliser les relations et trouver des solutions aux questions relatives aux personnes déplacées du Kosovo-Metohija. Il est important que la communauté internationale continue de se concentrer sur ces personnes, et en particulier l’Organisation des Nations Unies, malgré les nombreux problèmes auxquels le monde est confronté, y compris la crise des réfugiés et des migrants, d’autant plus que c’est précisément une question qui relève explicitement du mandat de la Mission d’administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). La communauté internationale ne doit pas permettre que ces personnes soient oubliées. Il ne suffit pas de noter que les retours sont à un niveau d’une faiblesse inacceptable; il faut plutôt analyser les raisons de cet échec. L’échec est surtout imputable à l’attitude rigide de la communauté majoritaire et de ses dirigeants politiques à l’égard du retour des Serbes déplacés.

QU’il me soit permis de rappeler au Conseil de sécurité – et, lorsqu’il s’agit du Kosovo-Metohija, le Secrétaire général doit également le rappeler dans ses rapports et le rappeler à chacun des membres du Conseil – que des retours vraiment durables n’ont été réalisés que par 1,9 % des personnes déplacées. Le Conseil pense-t-il que ce sujet ne doit plus être discuté? Si ce n’est pas le cas, le Conseil doit engager Pristina à créer les conditions nécessaires et demander aux déplacés de rentrer au Kosovo. Nous ne saurions permettre que cela soit oublié. J’espère qu’aucun des

pays représentés au Conseil n’appliquera un système de deux poids, deux mesures en ce qui concerne les Serbes déplacés. C’est pourquoi je rappelle, encore une fois, que le Conseil a adopté une résolution donnant pour mandat à la MINUK de faciliter le retour des personnes déplacées et des personnes persécutées au Kosovo, que ce soit des Serbes ou des Albanais. Seulement 1,9 % des Serbes y sont retournés. Ce pourcentage représente environ 4 000 personnes déplacées. L’une des raisons de cette situation, c’est le peu de cas qui est fait des communautés au sud de l’Ibar, ce qui accroît leur sentiment d’être isolées, marginalisées et livrées à elles-mêmes.

À chaque fois que les représentants de Pristina profèrent leurs accusations de génocide présumé et de nettoyage ethnique d’Albanais, que le Cnseil se souvienne de mes remarques de la séance précédente, à savoir que sur 427 localités où ils vivaient jusqu’en 1999, les Serbes ont été expulsés de 311 d’entre elles. Aujourd’hui, aucun Serbe n’y est présent. Plus de 220 000 en ont été expulsés.

N’oublions pas les victimes du crime monstrueux de trafic d’organes humains, dont a attesté M. Dick Marty, Rapporteur spécial de l’Assemblée parlementaire du Conseil de l’Europe, dans son rapport. N’oublions pas les Serbes et autres non-Albanais du Kosovo-Metohija que l’on a enlevés et que l’on a fait disparaître, et dont on ignore toujours le sort 17 ans après le conflit. Plus de 1 000 Serbes ont été tués depuis 1999. Or le nombre des auteurs de ces meurtres ayant fait l’objet d’une condamnation s’élève toujours à zéro.

N’oublions pas le père Chariton, martyr abattu tel un animal dans ma ville natale, Prizren, en juin 1999. Il a été décapité de la même manière que, à la consternation du monde entier, les terroristes de l’État islamique d’Iraq et du Levant décapitent leurs victimes innocentes aujourd’hui. Lorsque son corps sans tête a été retrouvé, ses bras et sa colonne vertébrale avaient été brisés, et il avait été poignardé au cœur, preuve atroce des tortures que les extrémistes albanais lui ont infligées et auxquelles il a succombé.

N’oublions pas le pogrom de mars 2004, au cours duquel 19 Serbes ont été tués et 900 blessés, en dépit de la présence internationale dans la province. Neuf cent trente-cinq maisons de Serbes, Roms et Ashkali ont été incendiées. Six villes et 10 villages ont fait l’objet d’un nettoyage ethnique. Quelque 4 000 hommes et femmes ont été expulsés de leurs foyers. Trente-cinq églises, dont plusieurs dataient du XIVe siècle, ont été détruites, brûlées ou profanées. L’abbaye de Devič, fondée par le despote serbe Đurađ Branković en 1434, a également été incendiée ce même mois de mars, tandis que ceux qui ont mis le feu à l’église de la Vierge de Leviša (Bogorodica Ljeviska), inscrite sur la Liste du patrimoine mondial de l’UNESCO, ont brûlé des pneus afin que le feu carbonise très vite certaines des plus belles icônes datant de la première moitié du XIVe siècle, qui constituaient une partie du patrimoine culturel mondial.

N’oublions pas les innombrables cas de vandalisme perpétrés dans toute la province contre le patrimoine culturel et religieux serbe, ce qui est indigne de l’Europe moderne et du monde civilisé. Depuis juin 1999, 236 églises, monastères et autres sites appartenant à l’Église orthodoxe serbe, ainsi que des monuments historiques et culturels, ont fait l’objet d’attaques. Cent soixante-quatorze sites religieux et 33 monuments culturels et historiques ont été détruits. Dans la plupart des cimetières serbes, toutes les pierres tombales ont été endommagées, alors que, au sud de l’Ibar, aucun monument historique serbe n’a été laissé intact. Aucune des rues des localités situées au sud de l’Ibar ne porte aujourd’hui un nom serbe, puisque la plupart ont été rebaptisées du nom des membres de l’Armée de libération du Kosovo, lesquels sont des terroristes avérés et des auteurs de crimes monstrueux. De fait, le message adressé aux Serbes est limpide : ceux qui les ont tués et expulsés sont désormais considérés comme des héros nationaux, des monuments leur sont érigés et les rues et les institutions publiques sont rebaptisées à leur gloire. Ces exemples de violence institutionnelle dans le Kosovo-Metohija d’aujourd’hui participent de la stratégie visant à effacer toute trace de la présence séculaire du peuple et de l’État serbes, et à légitimer les résultats du nettoyage ethnique du peuple serbe.

Les représentants de Pristina serinent à l’envi leurs fausses accusations, lesquelles sont fondées sur l’hypothèse qu’un mensonge mille fois répété finit par devenir une réalité. N’oublions pas tout ce que je viens de dire. Ces mensonges ne changeront rien au fait que le Kosovo n’est pas et ne peut pas être un État. Le Kosovo n’est rien d’autre que le produit d’une violation du droit international, des principes consacrés par la Charte des Nations Unies et des postulats sur lesquels la civilisation moderne a été construite. Le nettoyage ethnique, les violations massives des droits de l’homme et des droits civiques des non-Albanais, et la destruction d’un patrimoine culturel qui non seulement appartient au peuple serbe, mais constitue également une partie du patrimoine culturel européen et mondial – voilà sur quoi est fondé l’État artificiel autoproclamé du Kosovo.

La meilleure preuve de l'immaturité civilisationnelle des personnes qui se prétendent être les dirigeants de la population albanaise au Kosovo-Metohija est l'adoption récente – et je demande au Conseil de prêter une oreille attentive –, au Parlement du Kosovo, d'une résolution cyniquement intitulée « Résolution relative à la protection des valeurs de l'Armée de libération du Kosovo ». Cette résolution éhontée part de l'hypothèse que le crime recèle une valeur sociale positive. Si la confiscation des biens, la torture et le meurtre de civils, ainsi que les embuscades tendues aux journalistes et aux ambulances peuvent être qualifiées de valeurs, alors les terroristes de l'Armée de libération du Kosovo méritent bien qu'on leur consacre une résolution. Que l'on sache, aucun autre parlement dans le monde, hormis peut-être pendant la Seconde Guerre mondiale, n'a jamais adopté de résolution glorifiant les criminels et les terroristes. Pourtant, le Parlement de Pristina a réussi une nouvelle fois à prouver qu'il est unique en son genre. Cette résolution ne contient pas un iota de réprobation du terrorisme et de la violence, et ne mentionne ni la « maison jaune » dans laquelle certains se sont fait arracher les organes, ni les enlèvements, les viols ou les pogroms dont les civils serbes et non albanais ont été victimes, et qui représentent l'héritage et les véritables valeurs de l'Armée de libération du Kosovo. Voilà les raisons pour lesquelles je veux dire aux membres du Conseil de sécurité – qui sont également les représentants de la société civilisée – que cette loi adoptée par l'organe législatif suprême de Pristina mérite d'être condamnée dans les termes les plus forts.

C'est précisément ainsi que le Parlement de Pristina fait clairement savoir à la communauté internationale tout entière, y compris à ceux qui siègent dans cette salle, ce qu'il pense des Chambres spéciales – que M. Tanin a évoquées et que d'autres orateurs mentionneront vraisemblablement aussi – et des crimes de l'Armée de libération du Kosovo que ces chambres sont censées élucider et punir. Cela signifie que le Parlement de Pristina, qui a adopté la législation requise pour l'ouverture des travaux des Chambres spéciales à La Haye, a envoyé un signal sans équivoque de ce à quoi nous pouvons nous attendre à l'avenir dans le processus d'établissement des responsabilités pour les crimes commis contre les Serbes et autres non-Albanais.

Cela montre également que, lorsque Hashim Thaçi se rend sur des monuments ou effectue des déplacements liés au meurtre des agriculteurs tués dans leurs champs à Staro Gracko en juillet 1999 ou à celui des enfants tués à Goraždevac en 2003 alors qu'ils jouaient sur les rives du ruisseau du village, il ne s'agit de rien d'autre que de cinéma et d'un effort ponctuel de marketing politique.

L'évaluation du rapport dont nous sommes saisis indique que :

> « C'est en montrant l'exemple que les dirigeants parviendront à changer les mentalités dans un contexte plus large et à donner confiance dans le processus de réconciliation sociale. » (*S/2016/901*, par. *22*).

Je tiens à rappeler au Conseil que personne n'a eu à répondre de ces crimes et que, selon toute probabilité, personne n'aura jamais à en répondre. Seul l'avenir nous dira si ces visites se transformeront en une avancée concrète sur la voie de la promotion de la sécurité et du respect des droits des communautés non albanaises. Lorsque les auteurs de ces actes auront été identifiés et jugés, nous ne manquerons pas de saluer les déplacements de M. Thaçi. À ce jour cependant, pas plus ces crimes qu'aucun des crimes commis au Kosovo depuis 1999 n'ont été sanctionnés.

Dans l'intérêt de la stabilité régionale, notre camp poursuivra le dialogue entre Belgrade et Pristina. Ce dialogue vise avant tout à régler les problèmes essentiels auxquels sont confrontées au quotidien les populations vivant au Kosovo-Metohija, ainsi qu'à normaliser les relations. Nous ne comptons pas profiter de ce dialogue pour faire passer en force l'indépendance du Kosovo. Je tiens à rappeler que l'essence de tout dialogue, y compris celui mené sous les auspices de Bruxelles, est de parvenir à des accords, et non pas d'imposer des solutions. Le rôle de la communauté internationale est de contribuer à un compromis, plutôt que d'aider une partie à faire prévaloir ses intérêts. C'est le cas en particulier de la communauté des municipalités à majorité serbe, qui revêt une importance primordiale pour la communauté serbe du Kosovo-Metohija.

La Serbie ne reconnaîtra jamais la déclaration unilatérale d'indépendance du Kosovo, mais elle poursuivra sa politique consistant à rechercher des solutions pacifiques à cette question de manière responsable et à appliquer pleinement les accords conclus dans le cadre du dialogue de Bruxelles. Indépendamment des nombreux défis, de l'absence fréquente d'un esprit constructif et de la tendance manifeste à recourir à des mesures à moitié unilatérales, nous continuerons d'œuvrer à la normalisation des relations. Nous ne voulons pas que la situation au

Kosovo-Metohija constitue une menace latente pour la stabilité et le progrès de la Serbie et de la région. Par conséquent, nous œuvrerons résolument en faveur du règlement pacifique des différends, conscients qu'un long processus s'étend devant nous et que souvent – ce qui rend la situation encore plus difficile –, nous n'avons pas un interlocuteur qui partage notre vision d'une région aspirant à la réconciliation, à l'état de droit et aux valeurs démocratiques.

J'engage les États qui n'ont pas reconnu la déclaration unilatérale d'indépendance du Kosovo à maintenir leur position de principe – malgré les pressions qui sont exercées sur nombre d'entre eux – de respect du droit international, de la Charte des Nations Unies et de l'autorité suprême du Conseil de sécurité en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, dont la résolution 1244 (1999) confirme la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République de Serbie. Ils ne doivent pas oublier que le soutien de la communauté internationale est d'une importance capitale pour le succès du dialogue entre Belgrade et Pristina. Chaque fois qu'un pays qui n'a pas reconnu l'indépendance du Kosovo change de position, cela a une incidence négative sur l'attitude constructive des parties dans le cadre du dialogue et sur l'application des accords conclus.

Dans le même temps, j'invite les pays qui ont reconnu la déclaration unilatérale d'indépendance du Kosovo à réexaminer sérieusement leur décision et à contribuer ainsi aux efforts visant à trouver une solution mutuellement acceptable à la question du Kosovo-Metohija. Ce que nous demandons c'est la possibilité de mener un dialogue et de parvenir à un accord, plutôt que d'avoir à gérer l'unilatéralisme et des mesures unilatérales. Nous espérons que les membres du Conseil nous apporteront leur appui à cet égard, en gardant à l'esprit les valeurs consacrées par les Nations Unies, et rejetteront la propagande endémique et les mensonges flagrants que les représentants des institutions provisoires d'administration autonome du Kosovo ne cessent de proférer durant les séances du Conseil de sécurité.

Pour terminer, je tiens à souligner une fois de plus que la Serbie demeure fermement attachée à la paix, au dialogue, à la réconciliation et à la stabilité régionale – en un mot, à des solutions durables qui nous permettront d'avancer vers l'avenir au lieu de revenir aux conflits du passé.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole à M^me^ Çitaku.

**M^me^ Çitaku** (*parle en anglais*) : C'est toujours un grand honneur pour moi de venir ici et de prendre la parole devant le Conseil au nom de la République du Kosovo.

Les pays représentés au sein du Conseil ont déployé tant d'efforts pour apporter la paix et la stabilité dans les Balkans occidentaux, et nous leur en serons toujours reconnaissants. Nous, les Kosovars, sommes la preuve vivante que quand les nations libres du monde sont solidaires et le courage et la bonne volonté sont au rendez-vous, la vie l'emporte sur la mort et le bien triomphe du mal. Les membres du Conseil de sécurité ont passé d'innombrables heures à négocier et adopter des dizaines de résolutions et de déclarations du Président concernant la situation au Kosovo. En outre, l'argent des contribuables des États Membres a été utilisé pour permettre le prompt déploiement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) au lendemain de la guerre. Au Kosovo, nous nous souvenons très bien que lorsque nous avons regagné nos foyers en 1999, tout était en ruines. Heureusement, grâce au travail acharné et à l'engagement du Conseil, nous n'étions pas livrés à nous-mêmes. L'ONU et ses organismes ont joué un rôle de premier plan dans nos efforts pour instaurer la paix et la stabilité. Encore une fois, nous leur en serons éternellement reconnaissants.

C'est précisément en raison de ce profond sentiment de gratitude que le Kosovo se sent un peu mal à l'aise de revenir tous les trois mois dans cette salle et de faire perdre au Conseil un temps précieux, alors que nous savons tous que dans le monde d'aujourd'hui, de nombreuses questions urgentes exigent l'attention du Conseil.

Faisons le point de la situation, rapidement et avec réalisme. Premièrement, nous sommes en 2016 et non en 1999. Deuxièmement, le Kosovo n'est plus administré par les Nations Unies depuis le 17 février 2008. Le Kosovo est un État libre, indépendant et souverain, reconnu par l'écrasante majorité des nations libres du monde. Ces faits sont irréversibles. On ne peut pas renverser le cours de l'histoire. Pourtant, tous les trois mois, nous venons ici pour entendre mes collègues de la Serbie parler d'un univers parallèle où l'État du Kosovo n'existe pas; où les Albanais du Kosovo ont commis un nettoyage ethnique; où l'oppresseur devient l'opprimé; où Milošević est un héros et l'Armée de libération du Kosovo – une armée qui a lutté pour la libération – est un groupe terroriste; et où le Kosovo a violé le droit

international tandis que la Serbie essayait de le protéger. Voilà l'univers parallèle que mes collègues de Belgrade s'efforcent de décrire.

Comme je l'ai dit, dans le monde réel, le Kosovo est libre, indépendant, souverain, et cela ne changera pas. Non seulement nous n'avons pas violé le droit international, mais en plus, suite à une demande de la Serbie, une opinion individuelle sans équivoque a été émise par la Cour internationale de Justice dans son avis consultatif en l'affaire *Conformité au droit international de la déclaration unilatérale d'indépendance du Kosovo*. Cette opinion est sans ambiguïté aucune et je vais en citer simplement un extrait, car je suis sûre que les membres du Conseil en ont déjà pris connaissance :

> « Aucun État ne peut invoquer l'intégrité territoriale pour commettre des atrocités (telles que la torture, le nettoyage ethnique et le déplacement massif de populations), ni les perpétrer au nom de la souveraineté de l'État, pas plus qu'il ne peut commettre des atrocités et invoquer ensuite le principe d'intégrité territoriale, sans tenir compte de l'avis et de la rancœur inéluctable des « peuples » ou des « populations » victimes de ses actes. Ce qui s'est passé au Kosovo, c'est que le « peuple », ou la « population », victime d'une terreur et d'une oppression systématiques et durables, perpétrées en violation flagrante du principe fondamental de l'égalité et de la non-discrimination, a en réaction cherché à obtenir l'indépendance. La leçon est claire : aucun État ne peut utiliser le territoire pour détruire la population. De telles atrocités représentent une inversion absurde des fins de l'État. L'État a été créé et existe pour les êtres humains, et non l'inverse. » (A/64/881/A*dd.1, par. 176*)

Alors que nous, au Kosovo, ne renoncerons jamais et demeurons engagés à rendre justice à toutes les victimes, indépendamment de leur appartenance ethnique et de leur origine, nous ne voyons pas le même degré d'engagement chez notre voisin du nord. Le Kosovo a pris des mesures sans précédent pour répondre aux allégations d'agissements criminels en créant des Chambres spéciales. Coopérer avec la justice internationale et locale n'a jamais requis de négociations au Kosovo. Nous voulons la justice pour tous, parce que c'est le seul moyen d'apporter la paix à toutes les familles qui ont perdu des êtres chers. Au Kosovo nous ne craignons pas la justice, parce que nous n'avons rien à cacher. Notre cause et notre guerre étaient justes.

Alors que nous nous sommes donné beaucoup de peine pour répondre à toutes les allégations présentées contre nous, la Serbie s'est montrée extrêmement peu disposée à poursuivre les crimes de guerre. Je l'ai déjà dit dans cette Salle, et je vais le répéter : 20 000 femmes ont été violées au Kosovo durant la guerre. Absolument personne n'a été inculpé pour ces viols. Encore une fois, 1 262 enfants ont été brutalement mis à mort, et absolument personne n'a été inculpé pour ces meurtres. Il y a des milliers de personnes disparues, et la chaîne institutionnelle de responsabilité et de commandement qui a servi à brouiller les pistes est très nettement visible. Comme les preuves en existent, le Gouvernement serbe est allé jusqu'à marquer l'emplacement des charniers en y élevant une construction. Je vais le dire encore : absolument personne n'a été inculpé.

Il ne peut y avoir de réconciliation sans responsabilisation ni justice. Au moment où nous réaffirmons notre attachement au dialogue inter-États entre Kosovo et Serbie, sous la médiation de la Haute Représentante Mogherini, je dois souligner que nous, au Kosovo, ne sommes pas satisfaits par le rythme d'application des accords conclus. Il y a quelques jours, nos délégations se sont mises d'accord sur le code numérique du téléphone pour le Kosovo. C'est assurément une grande nouvelle, car cela renforcera notre indépendance et assurera une rentrée budgétaire de millions de dollars. Mais je dois rappeler au Conseil que nous nous sommes déjà félicités de l'accord sur le code numérique voici un an.

Notre scepticisme quant au succès de ce dialogue est aussi aggravé par les constantes violations de l'accord sur la liberté de circulation commises par la Serbie. Deux citoyens du Kosovo, dont l'un est un commandant régional de police, ont été récemment arrêtés et détenus en vertu de mandats d'arrêt délivrés par les autorités serbes. Ils ont été mis en liberté – après avoir été détenus sans nécessité et beaucoup trop longtemps – parce qu'aucune accusation raisonnable n'a été portée contre eux. Les autorités serbes prétendent avoir des mandats d'arrêt contre des centaines d'Albanais du Kosovo. Cela est absolument inacceptable. La Serbie n'a aucune compétence juridictionnelle sur les citoyens kosovars. Des actes tels que ceux dont nous avons été récemment témoins ne sont pas seulement infondés en droit, ils minent aussi nos efforts pour normaliser la région et améliorer la liberté de circulation. Parce qu'ils craignent d'être arrêtés, les Albanais du Kosovo ne se sentent plus à leur aise en Serbie. Et ce n'est pas la première fois que la Serbie a violé le droit international et enfreint

l'accord sur la liberté de circulation conclu lors du dialogue de haut niveau poursuivi à Bruxelles. C'est une démonstration de l'attitude du Gouvernement serbe, qui provoque insolemment le Gouvernement kosovar.

Mais, si nous jetons un regard en arrière, ce ne sont pas seulement des anciens membres de l'Armée de libération du Kosovo qui ont figuré en permanence sur les listes de personnes recherchées par la Serbie. Je voudrais rappeler ici que des mandats d'arrêt ont été lancés par la Serbie même contre divers dirigeants occidentaux, à savoir les anciens Président Bill Clinton, Secrétaire d'État Madeleine Albright et Secrétaire à la défense William Cohen, des États-Unis; les anciens Président Jacques Chirac et Premier Ministre Lionel Jospin, de France; l'ancien Premier Ministre Tony Blair, du Royaume-Uni; l'ancien Chancelier Gerhard Schroeder, d'Allemagne; et bien d'autres ministres des affaires étrangères et de la défense. Les anciens Secrétaires généraux de l'OTAN Javier Solana et George Robertson, et l'ancien Commandant suprême de l'OTAN en Europe, le général Wesley Clark, figurent aussi dans ces listes. Pour aller au fond des choses, le processus de normalisation des relations entre le Kosovo et la Serbie ne prend pas fin à Bruxelles, où sont signés les accords. Ils ne prennent leur sens qu'une fois appliqués dans nos propres pays.

Une autre preuve bien claire du manque de sincérité de la Serbie concernant la normalisation est l'indignation que Belgrade a exprimée au sujet de la nouvelle loi que nous avons récemment promulguée au sujet des mines de Trepča. La Serbie s'est aussi servie de la communauté serbe au Kosovo comme d'un moyen pour atteindre ses fins. Les mines de Trepča sont au Kosovo, elles appartiennent au Kosovo et elles seront gérées par le Kosovo. La loi de Trepča est en plein accord avec la proposition détaillée de Martti Ahtisaari sur le statut final du Kosovo et avec notre Constitution. Et c'est la MINUK qui a assigné une pleine autorité sur les sociétés publiques et collectives, ainsi que leur gestion, à ce qui était alors l'Agence fiduciaire du Kosovo, devenue ensuite Agence de privatisation kosovare.

Aucune base légale ne soutient les allégations de la Serbie concernant les droits de propriété sur les biens publics et les sociétés publiques situés sur le territoire de la République du Kosovo. Tout effort de sa part se heurtera à une ferme opposition du Gouvernement et du peuple kosovars. Un tel comportement va à l'encontre de la normalisation des relations entre la République du Kosovo et la Serbie. Les affirmations des autorités serbes sont juridiquement infondées; leurs paroles et leurs actions ne sont que le reflet de leurs tendances coloniales à l'égard du Kosovo. L'époque où les décisions concernant Trepča et d'autres ressources du Kosovo étaient prises à Belgrade est révolue, et ne reviendra plus.

Le 13 octobre, 11 membres de l'Assemblée représentant la communauté serbe au Kosovo ont demandé à la Cour constitutionnelle de la République du Kosovo d'examiner l'applicabilité de la loi sur Trepča pour voir si elle était conforme aux dispositions de la Constitution de la République du Kosovo relatives à la protection des biens et aux droits des communautés. Le 31 octobre, la Cour constitutionnelle de la République du Kosovo a jugé que la loi no. 05/L-20 sur Trepča était conforme à la Constitution. Dans le jugement qu'elle a rendu, la Cour a indiqué que les allégations des membres serbes de l'Assemblée du Kosovo n'étaient pas fondées sur des bases constitutionnelles, et qu'aucune preuve n'avait été fournie montrant comment et pourquoi la loi sur Trepča remise en question violait la Constitution, dans la forme ou dans le fond.

Dans ses commentaires, la Cour a aussi indiqué que la loi sur Trepča ne se limite pas à l'une ou l'autre des communautés ethniques du Kosovo, mais était conçue aux fins du bien-être de l'ensemble de la société. Il n'y a aucune preuve montrant comment et pourquoi les Serbes du Kosovo seraient lésés par cette loi; c'est plutôt le contraire qui est vrai. Faire tourner à plein régime Trepča et d'autres ressources du Kosovo, c'est permettre à tous les citoyens du Kosovo de travailler et de prospérer. Nous espérons que les représentants serbes du Kosovo commenceront à prendre leurs propres décisions sans crainte et et sans pressions de Belgrade, et à décider de reprendre part à la vie parlementaire et institutionnelle. C'est la seule voie à suivre à l'avenir.

Je voudrais saisir cette occasion pour répondre aux observations préliminaires de la Rapporteuse spéciale, Mme Karima Bennoune.

Pour ce qui est du nombre de personnes déplacées, il est inexact d'affirmer que 200 000 Serbes ont été déplacés du Kosovo après la guerre. Si cela avait été le cas, alors plus aucun Serbe ne vivrait au Kosovo aujourd'hui. Selon le recensement organisé en 1991, lorsque le Kosovo était sous occupation serbe, le nombre de Serbes vivant au Kosovo était de 194 000. Malheureusement, nous ne connaissons toujours pas à ce jour le nombre exact de Serbes vivant au Kosovo, et ce parce que lorsque les institutions kosovares ont organisé le recensement

en 2011, le Gouvernement serbe a lancé une campagne très agressive pour décourager la participation de la communauté serbe. Cette campagne de diffamation était allée jusqu'à qualifier la participation au recensement d'acte de trahison. Pour nous, il ne s'agit pas de chiffres; même si un seul Serbe du Kosovo ne pouvait pas rentrer chez lui, pour nous ce serait un de trop.

Dans le même temps, nous devons aussi nous rappeler que les Serbes qui ont fui le Kosovo après la guerre n'étaient pas en fait tous citoyens du Kosovo. Lorsque la guerre a éclaté en Croatie et en Bosnie-Herzégovine, des quartiers entiers ont été construits dans différentes parties du Kosovo pour loger les Serbes qui vivaient autrefois dans ces régions-là de l'ex-Yougoslavie. Certains d'entre eux ont décidé de rester, comme c'est le cas de la famille Marević, qui est venue au Kosovo en juillet 1995. Aujourd'hui, l'un des membres de cette famille est Ministre du Gouvernement local de la République du Kosovo.

En outre et conformément à notre Constitution, la double nationalité est autorisée. Les Serbes du Kosovo qui sont aussi citoyens serbes ont le droit constitutionnel de voter aux élections législatives serbes. En l'absence d'une ambassade de Serbie au Kosovo, c'est la mission de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe qui gère le processus au Kosovo. Selon les données des élections législatives de 2016, 106 094 Kosovars ont participé à ces élections. De deux choses l'une : ou c'est la Commission électorale serbe qui a gonflé le nombre d'électeurs serbes du Kosovo, ou c'est le nombre des Serbes déplacées qui est exagéré.

Nous n'aurons une idée complète de la situation qu'une fois que nous aurons organisé le prochain recensement. Nous n'épargnerons aucun effort pour créer de meilleures conditions de vie pour tous les Serbes vivant au Kosovo. Tous les citoyens du Kosovo sont libres de rentrer. Le Gouvernement kosovar a consacré des dizaines de millions à différents projets, construisant des maisons et finançant des retours durables. Comme l'indique notre Constitution, le Kosovo appartient à tous ses citoyens. Toutefois, nous devons aussi être prudents et œuvrer de concert avec les communautés locales afin de ne pas créer des situations désagréables comme celle que nous avons observée à la fin du mois d'août dans le village de Mushtishtë, dans la municipalité de Suharekë, où des Albanais réclamant justice pour les crimes commis pendant la guerre dans leur village, ont accueilli des pèlerins serbes à coup de pierres.

Le 3 avril 1999, l'armée serbe, avec l'aide de quelques Serbes locaux, a déporté toute la population albanaise locale, tuant 14 civils et détruisant, pillant ou brûlant toutes les maisons du village – 1051, pour être plus précis. Selon les témoignages recueillis par plusieurs organisations des droits de l'homme, 122 Serbes locaux étaient membres actifs des forces militaires et paramilitaires serbes. Il s'agit de petites communautés où tout le monde se connaît. Tout le monde sait ce qui s'est passé, et tout le monde sait qui a fait quoi. Et pourtant, personnes n'a jamais été inculpé pour les crimes qui y ont été commis. Voilà pourquoi la justice est si importante. Des personnes plus sages que moi ont dit et répété qu'une paix véritable, ce n'est pas seulement l'absence de guerre, mais c'est aussi la présence de la justice. Toutes les victimes du Kosovo, quelle que soit leur origine ethnique, méritent Vérité et justice. C'est la seule façon pour nous de réaliser la paix et la réconciliation.

L'état de l'Église orthodoxe serbe au Kosovo est une autre question que mes collègues de Serbie ne cessent d'évoquer dans cette salle. Je tiens à dire que la Constitution du Kosovo garantit des droits jusqu'alors inégalés pour protéger les sites orthodoxes serbes au Kosovo. Nous sommes tenus de protéger et préserver notre patrimoine et religieux commun non seulement en vertu de notre Constitution mais également par devoir moral. Durant la dernière guerre au Kosovo, les forces serbes ont détruit 218 mosquées et autres sites historiques ou religieux dans mon pays, y compris des bibliothèques qui existaient depuis des siècles. Malheureusement, il y a également eu des attaques et des destructions lors des émeutes de mars 2004, quand 35 sites orthodoxes environ ont été attaqués. Au Kosovo, nous avons condamné ces actes dans les termes les plus vigoureux. Plus de 10 millions de dollars ont été consacrés, au titre du budget du Kosovo, à la restauration des sites endommagés, et de nombreux donateurs internationaux ont également versé des financements supplémentaires.

La tolérance religieuse est l'élément fondamental de notre société. Des églises et des mosquées partagent le même lopin de terre dans de nombreuses villes du Kosovo. La tolérance interconfessionnelle a toujours existé au Kosovo, jusqu'à ce que la politique décide d'intervenir. Nous avons un problème avec une seule église orthodoxe au Kosovo, et il s'agit de l'église que le régime de Milosević a décidé de construire sur le site de l'Université de Pristina, une université publique. C'est à cette église que mon collègue faisait allusion.

Je rappelle aux personnes présentes que les travaux de construction de cette église ont commencé en 1992, au moment où notre autonomie nous a été retirée et où l'Université de Pristina a fermé ses portes à tous les étudiants et professeurs albanais, y compris les miens. Cette église est récemment devenue une source de tensions, et son seul patrimoine est celui de la répression. Elle se dresse là comme un rappel d'une époque où nous étions privés de nos droits les plus fondamentaux. L'église serbe orthodoxe située sur le campus de l'Université de Pristina a été construite de manière illégale et par la force dans le cadre d'une campagne de répression, et nous, au Kosovo, devrions la préserver en tant que telle.

La détruire n'est pas la solution. Cet objet doit servir à rappeler une période très difficile, mais il doit également permettre de convaincre les prêtres qui ont accepté la construction illégale de l'église par Milosević de procéder à un examen de conscience et de s'interroger sur le rôle qu'ils ont joué quand ils agissaient à l'unisson du régime de Milosević. Le Kosovo est une république laïque. Il est multiconfessionnel et multiculturel, et nous nous battrons pour qu'il le demeure. Toute tentative visant à modifier le tissu de notre société se heurtera à la résistance de notre peuple et à des mesures prises par notre gouvernement.

Rien que la semaine dernière, grâce à la coopération des services du maintien de l'ordre kosovars, albanais et macédoniens, un groupe terroriste a été appréhendé. C'est une autre raison pour laquelle le Kosovo doit devenir membre de la famille mondiale. La plupart des problèmes auxquels nous nous heurtons ne connaissent pas de frontières, et une coopération transfrontières et des mesures et interventions coordonnées face à ces menaces s'imposent. Nous regrettons donc qu'INTERPOL ait décidé de reporter le vote sur les demandes d'adhésion de trois pays jusqu'à ce que les critères d'adhésion aient été réexaminés. Nous considérons que ces demandes doivent être examinées au cas par cas. La demande d'adhésion du Kosovo doit être examinée parce que nous remplissons les critères. La semaine dernière, dans un rapport, Transparency International indiquait que la police du Kosovo est la force de police la plus fiable et la plus digne de confiance de la région. Nous considérons que notre adhésion serait profitable non seulement au Kosovo mais également à INTERPOL, et nous sommes convaincus que notre demande sera présentée dans le cadre des prochaines sessions.

Au Kosovo, nous savons parfaitement qu'il faut faire bien plus pour répondre aux attentes légitimes du peuple kosovar. Au niveau national, nous avons pris conscience que l'indépendance ne se suffit pas à elle-même. Les gens veulent plus d'emplois, une meilleure éducation et de meilleurs soins de santé. Ils veulent être des citoyens comme les autres au sein de la famille des nations libres du monde. Nous sommes tenus de veiller à laisser aux générations futures une république dans laquelle chaque personne, quels que soient son appartenance ethnique, son sexe, sa religion ou son orientation sexuelle, ait les mêmes chances de réussir. Il faut faire plus pour atteindre cet objectif, qui mérite que l'on lutte pour sa réalisation.

**Le Président** : Je remercie M^me^ Çitaku de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

**M. Delattre** (France) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Zahir Tanin, pour la présentation très complète de la situation qu'il a effectuée depuis Pristina et l'assure une nouvelle fois de notre plein soutien dans l'exercice de ses importantes fonctions. Je remercie aussi le Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de Serbie, M. Ivica Dačić, et l'Ambassadrice du Kosovo, M^me^ Vlora Çitaku, pour les interventions qu'ils viennent de prononcer.

Je débuterai mon intervention en rappelant, une nouvelle fois, notre souhait d'une révision du rythme d'examen de la situation au Kosovo par le Conseil de sécurité, au regard de l'amélioration du climat sécuritaire et des progrès réalisés en matière de consolidation des institutions kosovares. Nous pensons également que ces développements positifs justifient la poursuite des efforts de reconfiguration de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, qu'il s'agisse de sa structure, de sa taille, du nombre de ses personnels ou encore de ses activités. En liaison avec plusieurs de nos partenaires, nous appelons le Secrétaire général à formuler des recommandations en ce sens dans le cadre de son prochain rapport.

La France est convaincue que l'avenir du Kosovo ne se joue désormais plus prioritairement au Conseil, mais bien dans le cadre du dialogue politique entre Belgrade et Pristina mené sous les auspices de l'Union européenne. Même si ce dialogue a connu des tensions ces derniers mois, des progrès ont été enregistrés. Je pense notamment à l'accord du 13 novembre sur

les télécommunications, à l'accord sur les plaques minéralogiques des véhicules destiné à faciliter la circulation entre la Serbie et le Kosovo ou encore à la poursuite des travaux engagés sur le pont de Mitrovica. Nous nous félicitons de ces développements positifs, qui doivent avoir un impact concret sur les conditions de vie des populations sur le terrain. Il importe, à cet égard, que la mise en œuvre des aspects techniques de ces accords se fasse dans les délais prévus.

Ces progrès ne sont pour autant pas suffisants. Nous attendons ainsi que l'ensemble des engagements souscrits dans le cadre des accords conclus sous l'égide de l'Union européenne soient mis en œuvre dans les meilleurs délais, y compris s'agissant de la création de l'association/communauté des municipalités à majorité serbe. Il s'agit d'un élément clef du dialogue. Nous appelons donc instamment les autorités kosovares et serbes à intensifier leurs efforts afin de produire encore davantage de résultats concrets dans les mois à venir. La normalisation des relations entre Belgrade et Pristina reste, de manière générale, une condition indispensable pour leurs avancées respectives sur le chemin de l'intégration européenne, qui ont une nouvelle fois été encouragées lors du sommet Paris-Balkans 2016, qui s'est tenu le 4 juillet dernier. Nous invitons Serbes et Kosovars à s'inscrire, sur l'ensemble des sujets, dans cette perspective de normalisation, y compris sur la question de Trepča.

La poursuite des efforts engagés pour la consolidation de l'état de droit au Kosovo doit, par ailleurs, demeurer une priorité. L'intégration de nouveaux personnels serbes dans le système judiciaire kosovar va dans le bon sens. La réduction du nombre d'incidents visant des minorités, relevée dans le rapport du Secrétaire général (S/2016/901), est également une bonne nouvelle. Nous attendons, toutefois, du Kosovo qu'il poursuive ses efforts en matière de lutte contre la corruption et contre le crime organisé.

La consolidation de l'état de droit passe également par la lutte contre la radicalisation, sous toutes ses formes. La France salue l'engagement inconditionnel du Kosovo en la matière, au plan local comme au sein de la coalition internationale contre Daech. Je saisis, en outre, cette occasion pour réitérer notre soutien à la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo, qui apporte sa contribution au quotidien en faveur de l'état de droit et de la sécurité au Kosovo. La France souhaite également souligner la nécessité d'un apaisement des tensions enregistrées ces derniers mois sur la scène politique intérieure kosovare.

La construction d'un État indépendant, moderne et démocratique passe, en effet, par l'instauration d'un dialogue apaisé et responsable entre les différentes composantes du champ politique, dans le respect des dispositions de la Constitution et dans le cadre du bon fonctionnement des institutions existantes. Nous sommes particulièrement préoccupés par les tensions suscitées par le processus de ratification de l'accord de délimitation de la frontière avec le Monténégro. Dans ce contexte, il importe que les autorités kosovares continuent à se mobiliser en faveur du dialogue entre les différentes forces politiques, ainsi que de l'établissement d'une société apaisée et inclusive.

Je conclurai mon intervention en soulignant que la France continuera d'apporter son soutien aux efforts entrepris par les autorités kosovares en faveur de la reconnaissance internationale de leur État.

**M. Lucas** (Angola) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), l'Ambassadeur Zahir Tanin, de son exposé et de son analyse lucide de la situation qui prévaut au Kosovo. Nous saluons la participation à la présente séance de M. Ivica Dačić, Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Serbie. Nous souhaitons également la bienvenue à l'Ambassadrice Vlora Çitaku à ce débat.

Je commencerai par réaffirmer la position de l'Angola sur la question de la déclaration unilatérale d'indépendance du Kosovo. Pour l'Angola, la résolution 1244 (1999) demeure le cadre juridique applicable en vue de trouver une solution globale pour le Kosovo par le biais du dialogue et de la négociation, sur la base des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

En ce qui concerne la situation au Kosovo, le rapport du Secrétaire général sur la MINUK (S/2016/901) fait état d'une dégradation par rapport aux trois périodes précédentes, avec une montée des tensions, une aggravation de la violence politique et une multiplication des manifestations publiques, que ce soit en lien avec la délimitation de la frontière avec le Monténégro, qui demeure la question la plus litigieuse du débat politique au Kosovo; la loi sur le complexe minier de Trepča, qui risque de remettre gravement en question les relations

entre Belgrade et Pristina; ou l'annonce par les Serbes du Kosovo membres de l'Assemblée et du Gouvernement du gel de leur participation aux activités officielles. De plus, la perturbation des travaux de l'Assemblée du Kosovo, en raison des actes d'agression et des tactiques de déstabilisation de la part de certains partis, constitue une évolution très négative. Bref, plusieurs questions sensibles, notamment le retour des Serbes à leurs terres d'origine, et les tensions politiques entre le Gouvernement et les partis d'opposition continuent d'entraver le fonctionnement normal des institutions du Kosovo.

Nous nous félicitons de l'engagement pris par le nouveau Gouvernement serbe, qui a été investi le 11 août, de poursuivre et d'intensifier le dialogue avec Pristina et de maintenir son appui à la création d'une association/communauté des municipalités à majorité serbe, et saluons l'amélioration de la coopération entre les municipalités du nord du Kosovo et les ministères basés à Pristina. Nous espérons qu'un terrain d'entente pourra être trouvé et qu'un accord portant création de l'association/communauté des municipalités à majorité serbe du nord du Kosovo sera finalement mis en œuvre.

Cependant, le rapport met également en lumière la lenteur de la mise en œuvre des accords conclus dans le cadre du dialogue mené sous l'égide de l'Union européenne, malgré le souhait manifesté par les parties d'avancer dans cette voie, notamment sur les questions liées à la libre circulation, aux télécommunications et à l'intégration de l'appareil judiciaire du Kosovo. Les questions des retours, de la réconciliation, de la protection du patrimoine culturel et des relations entre les communautés sont, pour leur part, loin d'être résolues. Les atteintes à la sécurité, agressions physiques, menaces verbales, vols visant des rapatriés et actes de vandalisme contre des propriétés, qui ont été signalés, sont préoccupants.

Dans ce contexte tendu, nous nous félicitons vivement de l'exemple donné par le Président du Kosovo, M. Hashim Thaçi, qui a rendu hommage aux victimes serbes des violences sectaires pour tenter de changer les mentalités et promouvoir la réconciliation. À cet égard, nous nous faisons l'écho du Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Serbie pour exprimer l'espoir que cette visite sera suivie d'un progrès tangible pour ce qui est du renforcement de la sécurité et du respect des droits des communautés non albanaises.

Pour terminer, nous rappelons le rôle fondamental joué par l'Organisation des Nations Unies, par l'intermédiaire de la MINUK, pour promouvoir la sécurité, la stabilité et le respect des droits de l'homme, et soulignons sa coopération avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo, ainsi que sa collaboration avec les autorités de Pristina et de Belgrade. Nous nous félicitons des résultats positifs obtenus dans la lutte contre la criminalité organisée et la corruption au Kosovo, des inculpations pour infractions liées au terrorisme et de la lutte contre l'incitation à la haine nationale, raciale, religieuse ou ethnique, à la discorde et à l'intolérance. Nous restons convaincus que les dirigeants politiques de Belgrade et de Pristina seront en mesure de s'acquitter de leurs engagements et d'appliquer les accords conclus dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne. Nous espérons que ce dialogue permettra d'agir de bonne foi, l'accent étant mis sur les résultats en vue d'instaurer un avenir meilleur pour tous les peuples des Balkans.

**Mme Schwalger** (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Je souhaite moi aussi la bienvenue aujourd'hui au Conseil au Premier Vice-Premier Ministre Dačić et à l'Ambassadrice Çitaku, et je remercie le Représentant spécial Tanin pour son exposé.

La Nouvelle-Zélande appuie résolument le dialogue tenu entre Belgrade et Pristina en vue de normaliser les relations, de même que le concours apporté à ce processus par l'Union européenne. Nous encourageons les dirigeants de la Serbie et du Kosovo à s'engager de façon constructive dans ce dialogue, avec sincérité et détermination, pour obtenir des résultats concrets dans l'intérêt de leurs populations. Nous nous associons au Secrétaire général pour appeler les deux camps à chercher des compromis équitables et durables.

Tandis que le dialogue a produit divers accords, le rythme de leur mise en œuvre est relativement lent dans certains cas. Nous nous réjouissons d'apprendre qu'un accord a récemment été conclu sur la question des télécommunications et nous espérons des progrès rapides en ce qui concerne les municipalités à majorité serbe du Kosovo. Nous encourageons les deux camps à avancer sur d'autres questions abordées par le Secrétaire général dans son rapport (S/2016/901), notamment celles des déplacés et des personnes disparues. L'application des accords conclus dans le cadre du dialogue est dans l'intérêt de toutes les communautés du Kosovo. Par conséquent, nous formons l'espoir que les deux camps

pourront se concentrer sur la concrétisation de leurs engagements et s'abstenir de prendre des mesures qui puisent inutilement dans une énergie qui serait mieux employée au profit d'un dialogue constructif.

Dans son précédent rapport (S/2016/666), le Secrétaire général avait noté une réduction sensible des manifestations agressives et de la violence politique. Nous sommes donc déçus de constater une résurgence des incidents de ce type, y compris des manœuvres visant à perturber les débats à l'Assemblée du Kosovo. Lorsque des représentants élus s'autorisent de telles conduites, quel exemple cela donne-t-il aux collectivités qu'ils représentent ? Nous encourageons les parties qui récusent l'usage de la violence à se fixer et atteindre des objectifs politiques pour continuer de se distancier de ces comportements, afin d'envoyer le message clair que les problèmes doivent être réglés par des moyens pacifiques et dans le cadre des procédures démocratiques normales.

La Nouvelle-Zélande s'était réjouie des progrès enregistrés dans la mise en place d'une juridiction spécialisée pour connaître des affaires renvoyées par l'Équipe spéciale d'enquête. Nous nous félicitons par conséquent qu'un nouveau pas ait été fait dans cette direction avec la nomination récente d'un procureur spécialisé. Nous attendons avec intérêt que la juridiction entame ses travaux dès que possible et contribue à l'entreprise plus générale de la réconciliation.

Enfin, et comme nous l'avons affirmé tout au long de notre mandat au Conseil, nous estimons que le Conseil de sécurité devrait se montrer plus souple quant à la manière et au moment qu'il choisit pour examiner ce point de l'ordre du jour. La fréquence actuelle des séances ne se justifie pas au vu de la situation sur le terrain, notamment au regard d'autres questions pressantes dont il est saisi. Nous n'entendons pas amoindrir la portée ou la force des vues exprimées sur la question ni insinuer que tout se passe pour le mieux au Kosovo. Simplement, il nous semble que le Conseil a pour responsabilité d'organiser ses travaux de manière à consacrer son temps et son énergie aux problèmes de paix et de sécurité qui demandent notre attention la plus urgente. À cet égard, nous serions également disposés à envisager une éventuelle restructuration de la Mission des Nations Unies au Kosovo afin de rendre compte de l'amélioration progressive de la situation sur le terrain.

**M. Rosselli** (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), M. Zahir Tanin, pour son exposé. Je remercie également le Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Serbie, M. Ivica Dačić, et M^me^ Vlora Çitaku pour leurs déclarations.

L'Uruguay, nation civilisée, comprend que le respect des dispositions de la résolution 1244 (1999), y compris le respect strict de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de la Serbie, constitue la base juridique internationale requise pour régler la question du Kosovo. Par conséquent, il appelle de ses vœux un dialogue politique et des approches constructives susceptibles d'aboutir à des solutions qui favorisent les progrès et la stabilité dans la région. Malgré certaines avancées générales sur les plans économique et politique, les tensions politiques internes et les débordements violents sont des défis que nous devons continuer de nous employer à surmonter. À cet égard, l'Uruguay rejette le recours à la violence et encourage toutes les parties à trouver un terrain d'entente pour parvenir à la stabilité au profit de toute la population du Kosovo.

Nous accueillons par ailleurs avec satisfaction l'accord technique de dimanche sur les télécommunications, de même que les progrès accomplis en ce qui concerne la reconstruction du pont de Mitrovica. Quant aux tensions récentes au sujet du complexe minier de Trepča, j'invite instamment les parties à chercher une solution par la voie du dialogue politique.

Je tiens à mettre l'accent sur trois aspects importants qui aideront à réconcilier les diverses communautés qui coexistent au Kosovo : la protection des biens culturels, le respect des différences au sein des communautés et les conditions de vie des déplacés.

Après la visite qu'elle a effectuée au Kosovo en octobre, M^me^ Karima Bennoune, Rapporteuse spéciale dans le domaine des droits culturels, s'est dite préoccupée par l'instrumentalisation du patrimoine culturel à des fins politiques. Le respect de la culture et des croyances religieuses de toutes les communautés et les politiques en faveur des minorités sont essentielles à la réconciliation et la coexistence pacifique et favoriseront le retour des déplacés chez eux.

D'après M. Chaloka Beyani, Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme des déplacés, si des mesures positives ont été prises, il n'en reste pas moins que les autorités doivent intensifier leurs efforts pour trouver des solutions durables au profit des personnes qui sont déplacées depuis 17 ans. La situation

des communautés minoritaires et des déplacés les plus vulnérables est particulièrement inquiétante. Je souscris également à l'opinion de M. Beyani lorsqu'il estime que la communauté internationale doit suivre et soutenir ces efforts.

L'Uruguay souligne l'importance du principe de responsabilité, de l'accès à la justice et, en particulier, de la coopération avec la juridiction spéciale établie pour connaître des crimes commis par l'Armée de libération du Kosovo. Nous faisons également écho aux préoccupations exprimées par le Secrétaire général dans son rapport (S/2016/901) quant à la protection des témoins dans les procès touchant aux crimes perpétrés au Kosovo durant le conflit de 1998-1999. De plus, l'Uruguay adhère aux conclusions de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sur la nécessité d'accorder la priorité aux politiques qui font entendre la voix des survivantes de la violence sexuelle en temps de conflit, et notamment à la défense d'une indemnisation totale des victimes de violence sexuelle durant le conflit au Kosovo.

Enfin, nous soutenons et reconnaissons les travaux du Représentant spécial Zahir Tanin et de la MINUK, dans l'accomplissement de leur tâche consistant à promouvoir la sécurité, la stabilité et le respect des droits de l'homme, ainsi que les efforts déployés par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, la Force de paix au Kosovo, la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo et les organismes des Nations Unies sur le terrain.

**M. Aboulatta** (Égypte) (*parle en arabe*) : En premier lieu, je tiens à adresser mes remerciements au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Zahir Tanin, pour son exposé très complet et détaillé et pour ses observations complémentaires au sujet du rapport sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2016/901). Nous tenons à souligner une fois encore notre appui aux efforts qu'il déploie pour renforcer la sécurité, la stabilité et le respect des droits de l'homme au Kosovo. Je tiens également à souhaiter la bienvenue à S. E. M. Ivica Dačić, Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Serbie, et à Mme Vlora Çitaku. Je les remercie de leurs déclarations.

Nous appuyons fermement les efforts de mise en œuvre des accords conclus entre Belgrade et Pristina sous les auspices de l'Union européenne. Si nous sommes déçus d'apprendre qu'il y a des retards dans l'application des dispositions de ces accords, nous nous félicitons néanmoins des progrès réalisés, en particulier de l'accord récent conclu par les deux parties et relatif aux télécommunications, qui, nous le notons, a été réalisé sous la supervision de l'Union européenne.

Il n'y a d'autre solution que la concertation, et nous demandons aux dirigeants de Belgrade et de Pristina de relancer le dialogue de haut niveau, sans autre retard, afin de parvenir à un consensus, de trouver des solutions équitables et de garantir la pleine application et la matérialisation des accords conclus en août 2015. Nous espérons que le récent accord sur les télécommunications revitalisera le processus d'examen des questions en suspens, en particulier la question des biens patrimoniaux.

Nous nous félicitons également des signes positifs mis en exergue dans le rapport, qui indiquent la volonté authentique des deux parties de créer une association/communauté des municipalités à majorité serbe, afin de protéger les libertés et les droits des populations serbes. Nous demandons aux deux parties de mettre pleinement en œuvre l'association/communauté des municipalités à majorité serbe, dans les plus brefs délais, afin de renforcer la stabilité régionale et de promouvoir le processus de réconciliation. Nous accordons une grande importance à l'amélioration de la coopération avec le Conseil de sécurité pour ce qui est de l'établissement de rapports. Nous demandons à toutes les parties de renforcer et d'étendre leur dialogue afin d'inclure davantage de personnes dans le processus de prise de décisions, en particulier celles qui ont un impact direct sur la vie des personnes intéressées, pour que leur voix soit entendue.

Nous soutenons les efforts visant à améliorer la stabilité et la sécurité régionales. C'est l'un des piliers de la politique étrangère de l'Égypte, car nous pensons que cela est important pour améliorer l'avenir politique et économique de la région. Dans ce contexte, nous sommes préoccupés par l'impasse politique actuelle concernant la délimitation de la frontière entre le Kosovo et le Monténégro. Nous demandons aux deux parties de trouver dès que possible une solution pour sortir de l'impasse, afin de résoudre le problème de la délimitation de la frontière et de renforcer la sécurité intérieure et régionale.

Nous devons également intensifier les efforts d'intégration régionale et rejeter les discours visant à exacerber les animosités dans la région et à créer davantage de divisions. L'Égypte appuie les efforts et le travail de la Mission d'administration intérimaire des

Nations Unies au Kosovo (MINUK), du Représentant spécial du Secrétaire général, et de toutes les organisations régionales et internationales. Nous soutenons fermement le rôle clef joué par la MINUK au Kosovo, dans la mesure où elle s'emploie à de renforcer la sécurité, le respect des droits de l'homme et la stabilité. Nous saluons aussi le rôle très important joué par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

**M. Oyarzun Marchesi** (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, mon cher ami l'Ambassadeur Tanin, de son exposé et de nous avoir fait part de ses réflexions. Je salue encore une fois la présence au Conseil de sécurité du Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Serbie, S. E. M. Ivica Dačić, et de M[me] Vlora Çitaku.

Je tiens à commencer ce qui sera ma dernière déclaration sur ce point de l'ordre du jour au Conseil de sécurité, en tout cas en tant que membre du Conseil, en réaffirmant la gratitude et l' appui ferme et sans faille de l'Espagne à l'Ambassadeur Tanin et à la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour le travail accompli, un travail important et nécessaire, mais également très complexe, à la lumière notamment des remises en question réitérées dont la Mission fait l'objet. Nous pensons que l'absence actuelle d'avancées dans différents domaines sur le terrain rend le travail de la MINUK doublement pertinent, en particulier ses activités pour favoriser la réconciliation entre les communautés, promouvoir et protéger les droits de l'homme, et améliorer la gouvernance au niveau local. C'est précisément au niveau local, auquel la MINUK accorde une priorité croissante, que se trouve la clef de voûte de la réconciliation et de la coexistence pacifique, que nous souhaitons tous pour le Kosovo. C'est l'objectif que nous partageons tous, mais que malheureusement nous ne réussissons toujours pas à atteindre pleinement.

L'avenir du Kosovo et de l'ensemble des Balkans occidentaux dépend nécessairement du fait de surmonter les divisions et la méfiance mutuelle qui règnent encore, et de construire ensemble un avenir de progrès. Dans ce processus, il convient de reconnaître que l'Union européenne joue un rôle clef. Toutefois, ce n'est pas de l'extérieur que doit se profiler l'avenir ; ce sont les citoyens eux-mêmes qui doivent l'élaborer grâce à leur engagement sincère et inconditionnel. Les autres intervenants ne peuvent qu'accompagner les processus qui sont entrepris conjointement par les citoyens eux-mêmes.

Parmi ces processus, le plus important est sans aucun doute le dialogue de Bruxelles facilité par l'Union européenne – d'abord, parce qu'il a été décidé conjointement par les parties, et ensuite parce que, indépendamment des affiliations politiques ou ethniques des citoyens, le processus de dialogue inscrit la région dans le cadre des valeurs et principes que défend l'Union européenne. Néanmoins, malgré les espoirs suscités à ses débuts, ce dialogue n'a pas réussi à obtenir de résultats importants en 2016, année qui s'achèvera bientôt. Il est donc nécessaire de reprendre le dialogue de bonne foi et de manière constructive, de reprendre en particulier le dialogue de haut niveau, et de souscrire de nouveau à l'engagement relatif à l'application et au respect des accords déjà conclus.

L'Espagne se félicite de l'accord récent sur les télécommunications et des autres mesures prises récemment, bien qu'encore petites et incomplètes, telles que les travaux de reconstruction du pont de Mitrovica. En revanche, d'autres mesures récentes, telles que l'adoption de la prétendue loi de nationalisation de Trepča, contredisent ouvertement, du fait de leur nature unilatérale, l'esprit du dialogue. Il est indispensable que les parties évitent de prendre des mesures unilatérales qui détruisent la confiance mutuelle nécessaire, neutralisent les avancées réalisées et entravent davantage le progrès. Il faut plutôt travailler ensemble de bonne foi pour mettre en œuvre les accords déjà conclus dans le cadre du dialogue, et œuvrer à parvenir à de nouveaux accords. À cet égard, la création de l'association/communauté des municipalités à majorité serbe reste cruciale pour sortir de l'impasse actuelle, et donc toutes les parties doivent lui donner la priorité.

Nous sommes conscients des difficultés internes qui ont caractérisé la situation politique sur le terrain pendant l'année écoulée. Mais cela ne peut servir d'excuse, pas plus du reste que la violence politique et le non-respect des règles du jeu de la démocratie.

Je voudrais, pour terminer, profiter de cette occasion pour réaffirmer les deux éléments essentiels de la position que défend l'Espagne, qui associe cohérence et, sans préjudice de sa position de principe, esprit constructif. Cela lui permet d'appuyer toute mesure ou processus qui, à l'instar du dialogue entre Belgrade et Pristina, est susceptible de bénéficier non seulement à la population du territoire mais également à la stabilité de toute la région des Balkans occidentaux.

**M. Hickey** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial Tanin de son exposé aujourd'hui. Je souhaite la bienvenue à l'Ambassadrice Çitaku et au Premier Vice-Premier Ministre Dačić, et je les remercie tous les deux de leurs déclarations.

Cela fait moins de trois mois qu'a eu lieu la dernière séance d'information consacrée aux activités de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) (voir S/PV.7660). Dans l'intervalle, il s'est passé beaucoup de choses dans le monde. L'ONU a choisi un nouveau Secrétaire général, et les États-Unis ont élu un nouveau Président. Mais en vérité, il ne s'est passé que très peu de choses au Kosovo qui justifient que le Conseil passe encore une après-midi à discuter de la MINUK. Ces 11 dernières semaines, nous avons passé plus de temps à débattre du Kosovo dans cette salle que nous n'en avons consacré à la Corée du Nord et à ses essais de missiles.

Comme la Nouvelle-Zélande et la France l'ont déjà dit, cela n'a pas grande utilité. Le Ministre britannique des affaires étrangères, M. Boris Johnson, l'a constaté durant sa visite à Pristina et Belgrade la semaine dernière, les peuples du Kosovo et de Serbie ne vivent plus dans le monde que l'on nous décrit dans cette salle. Au contraire, ils vivent dans un monde où leurs perspectives d'avenir ont plus d'importance que les divisions du passé. C'est l'avenir que les dirigeants de la Serbie et du Kosovo souhaitent, comme il l'ont clairement déclaré au Ministre britannique, et c'est l'avenir qu'il incombe au Conseil de sécurité d'aider à concrétiser.

C'est dans cet esprit positif et tourné vers l'avenir que Londres a accueilli, ce mois-ci, le Forum du Royaume-Uni et des États-Unis pour l'investissement au Kosovo. Plus de 150 entreprises ont été informées de l'énorme potentiel que recèle le Kosovo, le potentiel de ses ressources naturelles abondantes, le potentiel de réserves inexplorées de plomb, d'argent et de chrome et, naturellement, l'immense potentiel des jeunes hommes et femmes dynamiques et talentueux du Kosovo. Ce potentiel est manifeste dans les mines de Trepča, qui pourraient apporter la prospérité économique à tout le Kosovo. Il est impératif que le Gouvernement poursuive des consultations transparentes sur l'avenir de cet atout économique majeur, et c'est cet esprit de concertation et de dialogue qui est ô combien nécessaire à la concrétisation du potentiel du Kosovo.

C'est particulièrement clair dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne. Je me félicite de l'attachement au dialogue que montrent les deux camps. Mais, comme le Représentant spécial l'a souligné, la mise en œuvre de leurs engagements a ralenti, ce qui ne peut que ralentir le progrès des deux pays sur la voie de l'accession à l'Union. Normaliser leurs relations est dans l'intérêt des peuples du Kosovo, de la Serbie et de la région. Nous devons donc inviter toutes les parties à redoubler d'efforts pour honorer leurs engagements.

Mais le dialogue ne saurait se limiter à des réunions à Bruxelles. Les députés du Kosovo doivent aussi entretenir un dialogue dans l'Assemblée. Les perturbations et la violence n'ont pas leur place dans le discours politique, et j'appelle l'opposition et le Gouvernement à régler leurs divergences dans un esprit de dialogue, et non d'affrontement.

Loin de la destruction au sein de l'Assemblée, toutefois, il est clair, d'après le dernier rapport sur la MINUK (S/2016/901), que le dialogue avance dans d'autres domaines. Je tiens à rendre hommage au Président Thaçi et je salue ses efforts pour prendre langue avec les Serbes du Kosovo au sujet de questions telles que les personnes disparues. J'exhorte toutes les parties au rapprochement dans ce même esprit, afin que, ensemble, elles puissent régler les problèmes du passé.

Cela étant, affronter le passé exige aussi de faire preuve du sens des responsabilités. Comme l'énonce le rapport du Secrétaire général, un certain nombre de personnalités politiques de haut rang impliquées dans des affaires de corruption ou des crimes de guerre ont été traduites en justice ces derniers mois, ce qui réaffirme de manière impérieuse que l'état de droit s'applique sans exception à tous au Kosovo, quelle que soit leur fonction, et qu'il n'y aura pas d'impunité. La quête de la responsabilisation doit continuer, notamment avec les Chambres spéciales. Assumer le passé est une composante vitale de la construction d'un avenir pour tous au Kosovo.

Je voudrais, pour terminer, faire un dernier commentaire relatif au dialogue. Si le dialogue est peut-être un peu insuffisant au Kosovo actuellement, le dialogue sur le Kosovo est indéniablement excessif ici à New York. Alors j'appelle une nouvelle fois à réduire le nombre des séances et à diminuer le nombre de rapports. Cela permettrait de donner une image plus fidèle des réalités sur le terrain au Kosovo. Dans cet esprit, nous nous faisons l'écho des appels tendant au renforcement de l'efficience que recèle la MINUK et à une réduction plus marquée des activités de la Mission, conformément à son mandat. Nous appuyons également les appels

demandant au Secrétariat de présenter des propositions de restructuration de la Mission dans son prochain rapport.

**M. Okamura** (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial Tanin de son exposé et de son service constant.

J’ai toujours suivi la situation au Kosovo avec le plus grand intérêt depuis que j’ai servi, en 1999 et 2000, en tant que chef des affaires politiques de la Mission d’administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). J’ai apporté avec moi aujourd’hui une bouteille de vin du Kosovo, un cabernet sauvignon du chai de Bodrumi i Vjetër. Je sais bien que le Conseil de sécurité n’est pas le lieu pour discuter de vin, mais j’ai une raison. Je voudrais partager une brève anecdote avec le Conseil.

C’est peut-être difficile à croire, mais dans la région de Prizren, dans le sud du Kosovo, se trouvent des vignobles de première qualité. Du fait du conflit qui a sévi à la fin des années 90, toutefois, ces vignobles ont été peu à peu abandonnés. Lorsque, en 1999, j’ai rendu visite au propriétaire de l’un de ces vignobles, il m’a dit qu’il faudrait plusieurs années avant qu’il ne puisse redonner vie au vignoble et produire des raisins à même de donner à nouveau du vin. Dans l’intervalle, il espérait que le Japon lui fournirait des capitaux qui lui permettraient d’investir et de payer les coûts de la main-d’œuvre afin d’entretenir les vignes et de les préparer à recommencer à produire des raisins.

Ces magnifiques vignobles étaient en effet en ruine. Et même s’ils avaient auparavant donné un merveilleux vin, je me demandais qui allait investir dans ces vignes si c’était pour n’en tirer aucun profit pendant plusieurs années. C’est alors que l’on m’a fait entrer dans le chai, où plusieurs grandes cuves métalliques étaient pleines d’un vin datant de plusieurs années. Il va sans dire que nous l’avons goûté. C’est un vin rouge délicieux, avec un bouquet exceptionnel. Une idée m’est alors venue : si ce vin était vendu, il pourrait rapporter des fonds. J’ai demandé de l’aide à un collègue japonais de la MINUK, qui a mis le propriétaire du vignoble en relation avec une société japonaise de négoce. Dix-sept ans plus tard, le viticulteur produit et exporte un grand vin, comme le vin que j’ai apporté, qui est extrêmement réputé auprès des œnophiles internationaux dont je suis.

Dans tout le Kosovo, il existe d’innombrables personnes telles que ce sympathique viticulteur qui ont retrouvé l’autosuffisance grâce à l’appui de gouvernements, de l’ONU, d’organisations internationales, d’organisations non gouvernementales et, bien sûr, d’autres personnes. Il en va de même pour le Gouvernement kosovar. Depuis la création de la MINUK il y a 17 ans, le Kosovo s’est doté d’une constitution, d’un gouvernement et d’un parlement.

Selon le Fonds monétaire international, l’an dernier, le Kosovo a enregistré un taux enviable de croissance économique réelle–4 % –, qui devrait se maintenir à un niveau similaire au cours des cinq prochaines années. Certes, le Kosovo est toujours confronté à de nombreux défis. Les pourparlers entre le Kosovo et la Serbie progressent lentement et le nombre de personnes qui retournent au Kosovo demeure faible. Néanmoins, le dialogue mené à Bruxelles entre le Kosovo et la Serbie se poursuit. Les divisions politiques internes liées à la délimitation de la frontière avec le Monténégro relèvent en grande partie de la démocratie autonome du Kosovo, même s’il faut prêter la plus grande attention aux opinions de la minorité.

Cela m’amène à une question plus large. Certes, le Kosovo a des problèmes, mais d’une manière générale, pour régler ses nombreux problèmes, il faut s’en remettre au jugement du peuple kosovar et des peuples de la région. Pourquoi l’ONU ? Envisageons sérieusement un retrait éventuel de la MINUK. À cet égard, nous devrions donner la priorité à d’autres régions du monde où il est clair qu’il y a des affrontements plus graves, étant donné les ressources limitées dont nous disposons pour le maintien de la paix. En ce qui me concerne, cela est particulièrement évident après mon retour d’une visite du Conseil en République démocratique du Congo.

Un séance d’information trimestrielle du Conseil de sécurité ne semble plus nécessaire. Pour être honnête, c’est un grand plaisir pour moi que de parler de mes souvenirs du Kosovo tous les trois mois, mais il faut donner la priorité au fonctionnement efficient et efficace du Conseil. Pour le dire plus simplement, nous devons examiner comment utiliser notre temps. En effet, les membres du Conseil ont exprimé un vif intérêt pour l’amélioration des méthodes de travail. Je m’associe donc à la Nouvelle-Zélande et au Royaume-Uni qui ont exprimé le souhait que l’on revoie les méthodes de travail du Conseil en ce qui concerne la répartition de son temps et de ses efforts. Même si l’on établit un rapport tous les trois mois, le Conseil est libre de décider s’il doit entendre un exposé à chaque fois. Le Conseil devrait avoir une marge de manœuvre lui permettant de décider de se réunir pour examiner cette question au besoin,

et la MINUK est un excellent exemple à cet égard. Je serai heureux de discuter davantage de cette question dans le contexte de la révision de la note présidentielle S/2010/507, même si en réalité il s'agit purement d'une question de pratique.

Pour terminer, je voudrais exprimer notre appui indéfectible et nos remerciements au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Zahir Tanin. Nous attendons avec intérêt son prochain rapport et nous nous faisons une joie de célébrer le succès de ses efforts autour d'un verre de vin kosovar.

**M. Méndez Graterol** (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur Zahir Tanin, de son exposé et le Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Serbie, M. Ivica Dačić, de sa déclaration. Nous saluons également la présence de M^me^ Vlora Çitaku.

Favorable à un règlement pacifique de la question du Kosovo...

**M. Safronkov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*): Je m'excuse de cette interruption. Je voudrais demander à mon collègue et ami du Japon de retirer sa bouteille de vin de la table du Conseil de sécurité. Je voudrais rappeler à tout le monde que cette table est sacrée et doit être traitée avec respect. Par principe, nous ne devrions pas y poser des verres ou des bouteilles de vin.

**M. Méndez Graterol** (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*): Favorable à un règlement pacifique de la question du Kosovo, la République bolivarienne du Venezuela réaffirme que la résolution 1244 (1999).

**M. Okamura** (Japon) (*parle en anglais*): Je regrette, mais pour ce qui est d'avoir apporté une bouteille de vin, je ne vois nulle part dans le règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité ou dans la note présidentielle S/2010/507 qu'il est interdit d'apporter une bouteille de vin dans la salle du Conseil.

**M. Méndez Graterol** (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*): Favorable à un règlement pacifique de la question du Kosovo, la République bolivarienne du Venezuela estime que la résolution 1244 (1999) demeure le fondement juridique international applicable à ce différend pour parvenir à un règlement global dans le cadre des négociations politiques. À cet égard, nous demandons que la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Serbie soient garanties, dans le strict respect des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.L'appui fourni par l'ONU–notamment par l'entremise de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK)–pour promouvoir la sécurité, la stabilité et le respect des droits de l'homme demeure indispensable pour remplir les engagements pris. Son action est complétée utilement par la Force de paix au Kosovo (KFOR) et la Mission État de droit menée par l'Union européenne (EULEX).

Toutefois, nous voudrions exprimer notre inquiétude face aux progrès insuffisants qui ont été enregistrés dans le cadre des négociations facilitées par l'Union européenne relatives au processus de mise en œuvre du premier accord sur les principes régissant la normalisation des relations, en date du 19 avril 2013. À cet égard, nous encourageons les parties à redoubler d'efforts pour parvenir à une solution politique pacifique, juste et durable qui soit conforme au droit international, notamment à la résolution 1244 (1999) et aux accords de Bruxelles de 2013.

Bien que le rapport (S/2016/901) indique que la situation en matière de sécurité est restée stable au cours des derniers mois, nous déplorons les actes de violence commis par certains acteurs politiques, ainsi que les difficultés auxquelles se heurtent les Serbes s'agissant d'exercer leur droit au retour. À cet égard, nous estimons qu'il importe au plus haut point de promouvoir le plein respect des droits fondamentaux des déplacés et des minorités, ainsi que de faciliter leur retour à leurs points d'origine, pour que ces citoyens puissent jouir pleinement de leurs droits de l'homme, sans discrimination. Nous sommes néanmoins préoccupés par les actes de violence qui continuent d'être commis à l'encontre des citoyens serbes du Kosovo dans certains secteurs. À cet égard, nous demandons que les mesures qui s'imposent soient prises pour remédier à cette situation et éviter les persécutions et le harcèlement pour des motifs ethniques ou religieux. De même, nous notons avec préoccupation que les droits de la minorité serbe au Kosovo ne sont pas respectés du fait de la vente d'entreprises et de biens au Kosovo, ce qui est devenu un facteur supplémentaire de discorde qui empêche les personnes déplacées de retourner dans leurs communautés d'origine. Il convient de signaler que l'association/communauté des municipalités à majorité serbe qui était prévue dans le nord du Kosovo n'a toujours pas été créée. Par conséquent, nous encourageons les parties à redoubler

d'efforts dans ce domaine, tel que convenu à Bruxelles au plus haut niveau.

Il convient de continuer à donner la priorité aux efforts visant à faire la lumière sur le sort des personnes portées disparues durant la guerre. À cet égard, nous encourageons les parties concernées à intensifier leurs efforts conjoints s'agissant de cette question et nous saluons la décision qui a été prise de mettre en place une équipe d'analyse en soutien au sous-groupe de travail sur les questions médico-légales.

S'agissant du patrimoine culturel et religieux, nous insistons sur la nécessité pour les parties de travailler ensemble pour garantir la protection effective de cet important patrimoine des différentes communautés kosovares, ce qui permettra à tous les citoyens de participer à la vie culturelle sans discrimination, d'avoir accès à leur patrimoine culturel et de l'apprécier.

Dans le cadre de la lutte contre l'impunité, nous voudrions attirer l'attention sur les progrès réalisés en vue de la ratification de l'accord conclu avec le Gouvernement des Pays-Bas, ainsi que sur le fait que le processus d'examen de cet accord est sur le point de s'achever. Cela devrait faciliter les travaux des Chambres spéciales chargées d'enquêter sur les allégations de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité commis durant le conflit armé au Kosovo. Rendre la justice dans ces affaires, dans le respect de la procédure régulière, contribuera certainement à la réconciliation et à la paix entre toutes les parties.

En ce qui concerne la lutte contre le terrorisme, nous saluons les efforts faits pour combattre ce fléau, comme en témoignent les condamnations émises à l'encontre de plusieurs citoyens accusés d'avoir rejoint ou tenté de rejoindre Daech. Notre pays appuie les mesures visant à prévenir et à lutter contre le terrorisme dans toutes ses formes et manifestations. Elles doivent néanmoins s'accompagner de stratégies efficaces pour lutter contre l'exclusion sociale, la pauvreté, la violence et les idéologies prônant l'intolérance afin de prévenir la radicalisation, en mettant un accent particulier sur les jeunes. Des efforts doivent aussi être déployés pour mettre en œuvre effectivement les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale interdisant le financement, la formation et le transfert d'armes aux groupes terroristes.

Pour terminer, nous rappelons à nouveau que le dialogue et la coopération entre les parties est le seul moyen de tourner le dos à la violence et de parvenir à la paix et à la stabilité. Il est plus que jamais essentiel que les parties continuent de se rencontrer et de se parler à tous les niveaux, en application de la résolution 1244 (1999) et des accords de Bruxelles de 2013.

**Mme Adnin** (Malaisie) (*parle en anglais*) : Ma délégation souhaite la bienvenue une nouvelle fois à New York au Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie et à l'Ambassadrice du Kosovo, Mme Vlora Çitaku, et les remercie de leurs déclarations. Je remercie aussi le Représentant spécial, M. Zahir Tanin, de son exposé.

Les années d'efforts opiniâtres de la part des dirigeants du Kosovo pour mettre en œuvre des réformes socioéconomiques ont manifestement porté leurs fruits. Nous sommes satisfaits des bons résultats enregistrés par l'économie du Kosovo, avec un taux de croissance du produit intérieur brut de 4 % et une amélioration notable de son rang mondial relativement au climat des affaires, comme le signale la Banque mondiale. Alors que le Kosovo se rapproche de l'intégration à l'Union européenne, nous attendons de lui qu'il redouble d'efforts pour restructurer son économie, mettre en œuvre des mesures de réforme économique et s'attaquer au défi persistant du fort taux de chômage. La normalisation des relations entre Belgrade et Pristina reste un aspect crucial s'agissant d'ouvrir la voie à l'intégration européenne, dans l'intérêt de la paix, de la stabilité et de la prospérité au Kosovo et dans la région.

C'est pourquoi nous souhaitons voir, dès que possible, une reprise du dialogue de haut niveau facilité par l'Union européenne entre Pristina et Belgrade. S'agissant des retards enregistrés dans la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de l'accord en 15 points signé à Bruxelles, la Malaisie prie instamment Pristina et Belgrade de redoubler d'efforts pour mettre en œuvre cet accord historique. Cela inclut notamment la création d'une association/communauté des municipalités à majorité serbe et la mise en œuvre du plan d'action pour les télécommunications au Kosovo. Nous saluons par ailleurs les progrès faits dernièrement concernant l'intégration de l'appareil judiciaire kosovar et le réaménagement du pont de Mitrovica.

Je partage les préoccupations exprimées au sujet des tensions politiques liées à la question de la délimitation de la frontière avec le Monténégro et à celle du complexe minier et industriel de Trepča, qui ont été soulignées par M. Tanin aujourd'hui et par le Secrétaire général dans son dernier rapport (S/2016/901). Nous appelons les parties de l'opposition et leurs partisans

à éviter toute violence politique lorsqu'ils expriment leurs griefs. Nous demandons instamment aussi à toutes les parties et à tous les acteurs d'éviter les discours incendiaires et de s'engager de bonne foi dans un dialogue et des consultations en vue de régler les problèmes à l'amiable et conformément à l'état de droit.

La Malaisie félicite le Président du Kosovo, Hashim Thaçi, du leadership exemplaire dont il a fait montre et de ses gestes de conciliation en se rendant sur les sites de plusieurs mémoriaux érigés en hommage aux victimes civiles serbes du conflit au Kosovo. Ses visites envoient un signal tout à fait nécessaire en faveur de la réconciliation, de l'unité nationale, de l'intégration sociale et de la construction d'un avenir commun. Nous demandons au peuple kosovar de se consacrer de la même manière à l'instauration de la confiance et de cesser de s'attaquer aux minorités et aux sites religieux et culturels.

Les efforts pour rétablir la confiance entre les communautés du Kosovo impliquent aussi de regarder le passé en face. À cet égard, la Malaisie prend acte de la nomination du Chef des poursuites du nouveau Bureau du Procureur spécial du Kosovo ainsi que de l'adoption par la Chambre des représentants du Royaume des Pays-Bas de l'accord de siège permettant aux Chambres spéciales de juger les affaires résultant des constations de l'Équipe spéciale d'enquête de l'Union européenne. Nous saluons aussi les efforts que le Gouvernement kosovar continue de déployer pour lutter contre le terrorisme, l'extrémisme violent et la radicalisation.

Je me joins aux autres collègues pour réaffirmer notre appui à la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), qui continue de jouer un rôle clef dans la promotion de la sécurité, de la stabilité et du respect des droits de l'homme au Kosovo. Nous saluons le rôle de chef de file joué par le Représentant spécial ainsi que celui, important, de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et de la Force de paix au Kosovo pour garantir la paix, la sécurité et l'état de droit au Kosovo.

Enfin, ma délégation appuie vigoureusement l'appel lancé par d'autres membres du Conseil demandant une réduction de la fréquence des séances sur la MINUK, ce qui serait davantage en phase avec la situation au Kosovo et tiendrait aussi compte du fait que le Conseil à des questions plus pressantes à son ordre du jour.

**M. Wu Haitao** (Chine) (*parle en chinois*) : Je tiens à remercier M. Zahir Tanin, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, de son exposé. Je souhaite la bienvenue à M. Ivica Dačić, Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie, et je le remercie de sa déclaration. La Chine a aussi écouté attentivement la déclaration faite par M^me^ Vlora Çitaku.

La Chine respecte la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Serbie. Nous comprenons les préoccupations légitimes de la Serbie concernant la question du Kosovo. La résolution 1244 (1999) fournit une base juridique importante pour le règlement de la question du Kosovo. Un règlement idoine, acceptable par les parties concernées, doit être obtenu par le dialogue et la consultation, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

La Chine salue la formation d'un nouveau Gouvernement en Serbie et apprécie les efforts positifs faits par cette dernière pour trouver une solution politique à la question du Kosovo. Nous espérons que Pristina et Belgrade reprendront rapidement le dialogue politique de haut niveau afin de mener des consultations pragmatiques et constructives et de mettre en œuvre les accords pertinents déjà conclus, de manière à protéger effectivement les droits et les intérêts légitimes de tous les groupes ethniques au Kosovo et à promouvoir la réconciliation nationale. Nous espérons que les deux parties s'abstiendront de toute parole ou action pouvant compliquer ou aggraver la situation, dans un effort conjoint visant à trouver activement une solution durable à la question.

La Chine salue le travail qu'effectue la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) sous la direction du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Zahir Tanin. Nous encourageons la MINUK à continuer de s'acquitter des mandats que lui a confiés le Conseil de sécurité. Nous espérons que la MINUK, la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo et la Force de paix au Kosovo continueront de s'acquitter de leurs tâches, conformément à leurs mandats respectifs, afin de jouer un rôle constructif dans le règlement approprié de la question du Kosovo.

L'autorité du Conseil de sécurité, en tant que principal organe chargé du maintien de la paix et de la

sécurité internationales, doit être respectée et le sérieux de son caractère protégé.

**M. Safronkov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous nous félicitons de la participation à la séance d'aujourd'hui du Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie et partageons les très graves préoccupations qu'il a exprimées au sujet de la façon dont évolue la situation au Kosovo. Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Zahir Tanin, et son équipe de leur travail, et nous le remercions de son exposé sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), qui montre que de graves problèmes persistent dans la province.

Force est de constater que la situation au Kosovo reste extrêmement instable. Les cas de violence contre les Serbes sont de plus en plus nombreux. Pour y remédier, il ne faut les mettre sous le boisseau, mais s'y attaquer de front.

Le rapport du Secrétaire général (S/2016/901) mentionne le grave incident qui a eu lieu le 28 août dans le village de Mušutište, au cours duquel des pèlerins serbes ont été attaqués par des nationalistes. La flambée de haine contre les minorités montre que des menaces persistent. Ces menaces pèsent également sur la sécurité physique des Serbes du Kosovo. Avant tout, il est parfaitement évident que cela explique l'absence de progrès importants concernant le retour des réfugiés au Kosovo. Où sont la sécurité et la prospérité qu'on nous a promises quand le Kosovo a déclaré son indépendance de manière unilatérale ? Il n'y a hélas pas de réponse à cette question.

Il faut prêter la plus grande attention à la question de la protection du patrimoine religieux et culturel serbe. Il y a toujours des cas d'ingérence des autorités locales dans la question des biens de l'Église orthodoxe serbe et des tentatives de s'emparer de ses biens par expropriation ou de rendre difficile l'utilisation des sites qui lui appartiennent. L'église du Christ Sauveur à Pristina est sans arrêt la cible d'actes de vandalisme commis avec la complicité des autorités. Des obstacles sont opposés au moment de s'occuper des conséquences de ces profanations et de la reconstruction. Nous sommes extrêmement préoccupés par la campagne visant à saisir des actifs économiques détenus par des sociétés et structures de l'État serbe.

La loi sur la nationalisation du complexe minier de Trepča, adoptée récemment, en est un exemple frappant. Les moyens de subsistance d'un nombre important de Serbes, ceux qui vivent dans le nord de la province, dépendent de cette compagnie minière. Il va de soi que de telles décisions ne contribuent pas au règlement de la situation. En effet, en adoptant cette loi, les représentants des principaux partis kosovars n'ont pas pris la peine de consulter leurs partenaires au sein de la coalition à l'Assemblée du Kosovo, à savoir la Liste serbe. En signe de protestation, la Liste serbe s'est refusée à prendre part dans l'avenir aux activités de cet organe. Une fois de plus, de telles méthodes ne contribuent pas au processus de réconciliation. Comme l'a indiqué à juste titre M. Dačić, ce n'est pas le complexe que l'on a attaqué, mais plutôt les droits des Serbes.

Il est temps de travailler sérieusement avec Pristina. En dépit de tous les efforts faits, les médiateurs dans le dialogue entre Belgrade et Pristina n'arrivent toujours pas à le sortir de l'ornière. Le dialogue se heurte à des difficultés croissantes. Depuis près de quatre ans, rien n'est fait pour appliquer l'accord clef sur la création de l'association/communauté des municipalités à majorité serbe du Kosovo. On tente de détourner l'attention de la véritable cause de cette situation, à savoir le sabotage de l'accord par Pristina en attisant les différends à l'intérieur du Kosovo concernant la délimitation de la frontière avec le Monténégro qui, prétend-on, entravent l'activité du prétendu Gouvernement kosovar. Nous estimons que la question des biens détenus par des institutions publiques et sociétés serbes ainsi que par des particuliers serbes dans la province constituent une grande partie du problème et qu'il faut y accorder une plus grande attention. La Mission doit assurer le suivi de cette question de manière plus active.

La réaction quasi allergique des politiciens du Kosovo à la récente décision de justice concernant d'anciens membres de l'Armée de libération du Kosovo (ALK) est symptomatique. Les tentatives de faire annuler les jugements, notamment par des menaces, montrent dans quelle atmosphère travaillent les Chambres spéciales et le Bureau du Procureur spécial chargés d'enquêter sur les crimes de guerre commis par l'ALK. Malheureusement, les préparatifs pour le démarrage des travaux du tribunal sont marqués par un manque de transparence. Les structures internationales et les pays qui participent à l'élaboration et à la mise en œuvre de ce projet doivent rendre des comptes au Conseil de sécurité et l'informer de tous les nouveaux faits, en temps voulu, relatifs à cette mise en oeuvre. Le principal objectif est de garantir une enquête approfondie sur les crimes commis par l'ALK et de sanctionner les auteurs.

S’agissant des travaux en cours en vue de rendre opérationnels les Chambres spéciales et le Bureau du Procureur spécial, je voudrais savoir quelle sera la situation concernant l’établissement de rapports réguliers par la Mission État de droit menée par l’Union européenne au Kosovo (EULEX) pour ce qui est de la mise en place et du fonctionnement des Chambres spéciales et de leurs organes, y compris le Bureau du Procureur spécial. N’oublions pas qu’EULEX a été approuvée par le Conseil de sécurité dans cette salle même. J’espère que mes collègues des pays membres de l’UE au Conseil de sécurité nous diront ce qu’il en est.

Les poursuites contre les Kosovars reconnus coupables de crimes ont été confiées à une instance très douteuse, un tribunal spécial qui est créé par les autorités non reconnues du Kosovo, dont le système juridique ne peut être jugé assez évolué pour conduire des procédures judiciaires aussi sérieuses. Le système de nomination des juges et le rôle d’EULEX dans ce processus sont loin d’être transparents. Je demande donc à ces membres de bien vouloir nous dire comment tout cela se fait. Nous nous félicitons que le rapport contienne des informations sur l’état d’avancement de l’enquête relative aux faits tragiques survenus à Kumanovo, dans l’ex-République yougoslave de Macédoine, en mai 2015. C’est ce que nous avions demandé à de multiples reprises. Nous estimons que cette question doit être suivie tant que les responsables de ce crime terroriste n’auront pas été identifiés et traduits en justice.

Je voudrais parler des activités de la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR). Nous regrettons que la KFOR refuse d’avoir des contacts avec les représentants de la Russie. Il faut discuter des problèmes sinon on ne pourra pas les régler. J’espère que les signaux nécessaires seront envoyés au Kosovo après la présente séance. La tentative de transformer la KFOR en une force armée à part entière constitue selon nous une violation de la résolution 1244 (1999) et du mandat de l’ONU.

Nous prenons note de l’accord sur les télécommunications entre Belgrade et Pristina. Sa mise en œuvre sera essentielle. C’est là qu’est le maillon le plus faible dans le processus de dialogue. On n’a pas vu de véritable progrès dans l’application de l’accord clef sur la création de l’association/communauté des municipalités à majorité serbe du Kosovo depuis avril 2013, mais celle-ci est essentielle pour garantir les droits et libertés des Serbes. Nous considérons que si ce processus continue de traîner sous des prétextes imaginaires, cela risque d’entraîner une nouvelle détérioration de la situation au Kosovo et autour du Kosovo.

Dans la situation actuelle, il faut absolument continuer d’assurer un contrôle international sur ce qui se passe au Kosovo. Il est important de garantir que les effectifs et le budget de la MINUK ne changent pas. Nous ne voyons aucune raison de modifier la pratique d’établissement de rapports trimestriels sur les activités de la Mission. La situation au Kosovo n’est pas encore mûre pour cela. Je voudrais souligner en particulier que personne n’a le droit de mettre en question, et encore moins de modifier, les résolutions du Conseil de sécurité, comme certains l’ont dit de manière irresponsable ici. La résolution 1244 (1999) reste pleinement en vigueur et demeure la base juridique internationale contraignante pour le règlement de la situation au Kosovo.

**M. Yelchenko** (Ukraine) (*parle en anglais*) : Comme les autres membres du Conseil, je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Zahir Tanin, de son exposé. L’Ukraine pense le plus grand bien du travail réalisé par la Mission d’administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo sous la direction de M. Tanin pour exécuter le mandat pertinent confié par le Conseil de sécurité. Je salue également le retour au Conseil du Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de Serbie, M. Ivica Dačić, et de M[me] Vlora Çitaku, et les remercie de leurs déclarations.

L’Ukraine appuie le dialogue politique entre les deux parties facilité par l’Union européenne. Nous considérons que ce dialogue est l’élément essentiel sur la voie de la réconciliation. C’est un moteur de réforme et une importante condition préalable pour la poursuite de l’intégration européenne de la région. Nous sommes également convaincus que rien ne remplace le dialogue et la coopération dans le cadre du processus de Bruxelles. Il est crucial que les dirigeants politiques des deux parties fassent preuve de courage et de clairvoyance et continuent de rechercher des solutions qui apporteront la paix, la stabilité et la prospérité à tous les habitants du Kosovo.

Nous avons été témoins de certaines évolutions positives au cours de la période considérée qui nous incitent à un optimisme prudent quant à l’avenir du Kosovo. Nous nous félicitons, en particulier, de l’accord récemment conclu entre Belgrade et Pristina sur les télécommunications, qui prévoit le fonctionnement sans entraves de Telekom Srbija au Kosovo et un indicatif pour le Kosovo. Nous espérons que ces progrès permettront

d'ouvrir la voie au règlement d'autres questions en suspens.

Nous nous félicitons également de l'entente qui a pu être trouvée s'agissant de l'exécution de l'accord sur le réaménagement du pont principal de Mitrovica, ainsi que de l'amélioration de la coopération entre les municipalités du nord du Kosovo et les ministères concernés au Kosovo, notamment en ce qui concerne le financement des municipalités. Ma délégation s'associe au Secrétaire général pour saluer les efforts déployés par les municipalités pour employer des membres de communautés non majoritaires dans les institutions de gouvernance locale.

Ces progrès prouvent que les parties sont capables de mettre de côté leurs divergences et de se concentrer sur le dialogue en vue de normaliser leurs relations. Ce n'est malheureusement pas toujours le cas. Nous prenons note du fait que la mise en œuvre de l'Accord de Bruxelles demeure relativement lente. Nous constatons avec regret qu'il y a de graves retards dans le respect des engagements pris sur de nombreuses questions et déplorons les discours dangereux et clivant ainsi que la violence.

Si nous nous félicitons de la volonté déclarée des deux parties d'aller de l'avant pour ce qui est de la création de l'association/communauté des municipalités à majorité serbe au Kosovo et de la mise en œuvre des accords sur la liberté de circulation et l'intégration de l'appareil judiciaire, cet engagement doit se traduire par des mesures plus spécifiques et plus effectives, étant donné que ces questions constituent des conditions indispensables à l'amélioration des relations entre Belgrade et Pristina.

Les tensions politiques autour de la question de la délimitation de la frontière avec le Monténégro nuisent au processus d'intégration européenne du Kosovo, car la ratification de l'accord sur la démarcation avec le Monténégro demeure l'une des conditions requises pour la libéralisation des visas avec l'Union européenne.

La propriété et la structure du complexe industriel de Trepča représente une autre question controversée qui a des conséquences négatives sur la situation sur le terrain et sape les efforts visant à instaurer la confiance entre les parties. Nous sommes préoccupés par la dangereuse rhétorique incendiaire que nous avons entendue ces derniers mois sur cette question. Nous exhortons les parties à mener des consultations plus étroites pour trouver une issue à cette situation. Il est important de négocier une solution et d'éviter de nouvelles provocations et violences.

Je tiens à souligner que l'Ukraine salue la volonté des deux parties d'intensifier le dialogue. C'est ce sur quoi nous devons nous concentrer dans l'immédiat et ce à quoi nous devons nous rallier afin de stabiliser plus encore la situation, promouvoir un meilleur climat pour les pourparlers et, au bout du compte, assurer la prospérité de l'ensemble de la région. Aussi voudrais-je exprimer le plein appui de l'Ukraine à l'appel que le Secrétaire général a lancé aux dirigeants politiques de Belgrade et de Pristina pour qu'ils fassent preuve de courage et de volonté politique et reprennnent le dialogue de haut niveau sans retard. Belgrade et Pristina doivent avancer sans plus tarder dans la mise en œuvre du premier accord de Bruxelles sur les principes gouvernant la normalisation des relations en date du 19 avril 2013, en renforçant la confiance entre les communautés et en trouvant des compromis sur les questions les plus difficiles.

La Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo continue de jouer un rôle dans ce processus, mais nous devons regarder vers l'avenir. Il est grand temps d'envisager sérieusement les étapes suivantes pour rationaliser la Mission, qu'il s'agisse de la restructurer ou de réduire ses effectifs, et de revoir le calendrier du Conseil en ce qui concerne l'examen de la situation au Kosovo et le cycle de présentation des rapports, compte tenu des progrès déjà réalisés. Nous concourons avec le Royaume-Uni, la Nouvelle-Zélande, le Japon et d'autres pays sur cette question.

**M^me^ Coleman** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Ma délégation souhaite la bienvenue au Ministre des affaires étrangères, M. Dačić, et à l'Ambassadrice Vlora Çitaku. Nous remercions également le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Zahir Tanin, de son exposé.

Nous nous félicitons du ton positif employé par le Secrétaire général dans son dernier rapport (S/2016/901), ainsi que des progrès économiques et politiques réalisés au Kosovo dont il est fait état. Nous saluons l'engagement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), qui, au fil des ans, a aidé le pays à mettre en place des institutions démocratiques multiethniques respectant l'état de droit et les droits de l'homme. De par son action continue et diligente en faveur d'un Kosovo pacifique et stable, la MINUK s'est acquittée de son mandat. La situation au Kosovo est radicalement différente de

ce qu'elle était lorsque le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1244 (1999) et a même beaucoup changé depuis la restructuration de la Mission en 2008. Il est temps de simplifier et de rationaliser plus encore la MINUK en termes de structure, de taille, de personnel et de tâches, comme plusieurs États Membres l'ont déjà noté. Nous continuons d'appeler à une plus grande efficacité de la Mission et à une réduction de la voilure conformément à son mandat et aux réalités sur le terrain au Kosovo, et demandons au Secrétariat de présenter des propositions de restructuration dans son prochain rapport périodique.

Un certain nombre d'entre nous reviennent d'une visite du Conseil de sécurité dans la partie orientale de la République démocratique du Congo, où les soldats de la paix des Nations Unies sont appelés à protéger les civils contre des groupes armés et où plus de 700 civils ont été tués au cours des deux dernières années. Bien que le Kosovo soit confronté aux difficultés propres à tous les jeunes pays, le Conseil de sécurité ne peut pas se permettre d'y déployer des ressources des Nations Unies, qui font si cruellement défaut ailleurs pour faire face à des conflits actifs comme en République démocratique du Congo. Étant donné la poursuite des progrès et la stabilité globale du Kosovo, nous pensons également qu'il est grand temps que le Conseil modifie la périodicité des rapports et des séances d'information. Un cycle de trois mois n'est tout simplement pas nécessaire, comme plusieurs États membres l'ont déjà indiqué. Le Kosovo a atteint un stade de développement où des réformes délibérées et méthodiques sont nécessaires pour accroître plus encore sa stabilité politique et sa sécurité, normaliser ses relations avec ses voisins et renforcer les droits de l'homme et les institutions de l'état de droit. Ces efforts prennent du temps. Bien entendu, nous devons continuer de suivre la trajectoire du Kosovo, mais une supervision aussi étroite du Conseil de sécurité est injustifiée. Encore une fois, nous exhortons les autres membres du Conseil à s'entendre avec nous pour porter la périodicité des rapports à six mois.

Nous avons constaté des signes positifs de développement économique au Kosovo. S'il est vrai que, d'après la Banque mondiale, la croissance du produit intérieur brut a légèrement baissé pour se situer à 3,6 %, le rapport du Secrétaire général note également qu'il s'agit d'un taux de croissance favorable en comparaison avec les pays voisins. Nous tenons également à souligner qu'il est supérieur à celui de plus des deux tiers des membres du Conseil de sécurité. Comme l'a dit mon collègue japonais, ce taux de croissance fait l'envie de certains. C'est pourquoi il faut s'attaquer de toute urgence au taux de chômage, qui est de 33 %. Nous continuons de penser que de nouvelles réformes économiques peuvent permettre d'améliorer la gouvernance, de lutter contre la corruption, d'accroître la transparence et de renforcer l'état de droit.

Dans le même ordre d'idées, nous saluons les efforts déployés par le Gouvernement kosovar pour mettre le complexe minier de Trepča sur la voie d'une restructuration couronnée de succès. Nous reconnaissons que ce sera un processus difficile et controversé qui doit se faire de manière ouverte et transparente avec la participation de toutes les parties prenantes. Trepča doit être restructuré de manière à assurer un maximum de viabilité économique, tout en gardant à l'esprit l'intérêt des travailleurs et des communautés touchés. La MINUK a rédigé en 2002 des directives, qui ont été incorporées dans les lois et les institutions du Kosovo, lesquelles constituent la base juridique de la restructuration de Trepča et d'autres sociétés publiques ou collectives. Elle a également créé un tribunal spécial pour statuer sur les demandes de privatisation.

Nous nous félicitons de la prorogation du mandat de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX), qui aide à renforcer la justice et à lutter contre la corruption. L'augmentation du nombre d'activités conjointes de formation et de patrouilles à pied atteste clairement du niveau de coordination établi par EULEX. Par ailleurs, suite à l'adhésion du Kosovo à la Fédération internationale de Football Association et à l'Union des associations européennes de football, nous nous félicitons des directives élaborées par EULEX concernant le maintien de l'ordre lors des rencontres internationales. Le sport est une occasion de normaliser les relations et devrait permettre de rassembler les communautés, bien que le mauvais comportement des supporters puisse rapidement devenir incontrôlable. Les progrès en matière de justice et d'état de droit permettront de combattre la corruption, aideront à attirer des investissements étrangers et contribueront au développement général du Kosovo.

Il est regrettable que la violence politique ait retardé l'accord sur la délimitation de la frontière avec le Monténégro. Cette question doit être réglée. Le gaz lacrymogène, les cocktails Molotov et les lance-roquettes n'ont pas leur place dans le discours politique civil.

Nous encourageons les travaux importants que le Kosovo accomplit actuellement pour remédier au

problème préoccupant des combattants étrangers, et nous saluons la récente arrestation au Kosovo de personnes vraisemblablement affiliées à l'État islamique d'Iraq et du Levant en Syrie. Les combattants étrangers font peser une menace sur tous les pays et le phénomène exige une réponse collective.

Toute la région, y compris le Kosovo, a besoin d'une approche inclusive et intégrée qui fasse participer les institutions internationales, telles qu'INTERPOL, pour favoriser la coopération et la coordination sur les questions vitales pour la sécurité nationale de tous les États Membres de l'ONU. Le fait que le Kosovo soit membre d'organisations internationales et qu'il participe à leurs travaux est une bonne chose, non seulement pour lui mais aussi pour la communauté internationale.

Enfin, nous estimons que tous les États Membres devraient reconnaître le Kosovo comme un État indépendant. Cela servirait les intérêts de la région dans son ensemble. Un Kosovo démocratique, stable et indépendant est une force pour la stabilité régionale et, en ce sens, nous accueillons avec satisfaction les efforts consentis par le Kosovo et la Serbie pour faire avancer la normalisation de leurs relations par l'intermédiaire du dialogue tenu sous les auspices de l'Union européenne. Nous félicitons les dirigeants de Belgrade et de Pristina pour la bonne volonté dont ils font preuve face aux décisions difficiles qu'il faut prendre, et nous apprécions toujours l'action menée par le Haut-Représentant pour faciliter les pourparlers. Les États-Unis réaffirment leur appui au Kosovo alors qu'il continue de mettre en place une démocratie multiethnique prospère et pacifique, pleinement intégrée dans la communauté internationale.

**Le Président** : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Sénégal.

Je tiens tout d'abord à féliciter et remercier l'Ambassadeur Zahir Tanin, Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), pour la qualité de l'exposé qu'il vient de nous faire. Je voulais également remercier M. Ivica Dačić, Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Serbie, et l'Ambassadeur Çitaku pour leurs présentations.

L'on ne peut qu'être préoccupé par la persistance des tensions dont fait mention le rapport du Secrétaire général (S/2016/901), tensions nouvelles qui contrarient quelque peu les progrès importants notés depuis la fin du conflit avec la coopération des acteurs des deux camps, progrès parmi lesquels l'accord sur les télécommunications, que ma délégation salue à sa juste valeur. À cet égard, et en vue de relancer la dynamique de construction et de préservation d'une stabilité durable – qui, au-delà du Kosovo, concerne toute la région des Balkans –, nous encourageons fortement, d'une part, les acteurs politiques kosovars à œuvrer au maintien d'un climat politique apaisé, dont dépend largement la qualité du dialogue avec Belgrade, et, d'autre part, les autorités serbes à maintenir et renforcer leur engagement dans un dialogue constructif et serein avec Pristina. Avec le Secrétaire général, ma délégation se félicite des progrès enregistrés jusqu'ici par les deux parties dans le cadre de ce dialogue conduit sous les auspices de l'Union européenne et encourage les pays et partenaires qui ont de l'influence à continuer d'en user pour lancer et accompagner les pourparlers. Afin de consolider les résultats obtenus dans ce cadre, il nous semble primordial que les accords conclus à ce jour soient mis en œuvre effectivement et que les dirigeants politiques des deux parties s'engagent pleinement, avec un esprit constructif, à reprendre le dialogue, qui reste la seule solution viable en vue de la normalisation des relations.

Les récents développements relatés dans le rapport, notamment le climat politique ayant présidé à la ratification de l'accord avec le Monténégro ou encore la nouvelle loi sur le complexe industriel de Trepča, nous rappellent toute la nécessité du dialogue inclusif, entre les acteurs tant internes qu'externes, autour de toutes les questions qui restent encore irrésolues. Ma délégation est d'avis que ces difficultés peuvent être surmontées et qu'elles ne doivent surtout pas constituer des freins au processus positif en cours, en particulier celui relatif à la mise en œuvre de l'accord sur l'intégration de l'appareil judiciaire kosovar, qui a connu des avancées significatives. Dans la même lancée, nous nous réjouissons de l'accord du 5 août dernier pour la mise en œuvre de celui du 25 août 2015 concernant l'aménagement du pont principal de Mitrovica, en encourageant les parties à faire fond sur un tel aboutissement pour enclencher la mise en œuvre des autres engagements en suspens.

Le Sénégal est d'avis, avec le Secrétaire général, que des efforts sont nécessaires sur le plan humanitaire et des droits de l'homme, des efforts pour accroître les taux de retour des réfugiés, renforcer la confiance entre les différentes communautés et construire des sociétés diverses mais inclusives.

Aussi, les activités déployées dans le cadre de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX), dont le mandat a été prorogé jusqu'au 14 juin 2018, nous semblent salutaires en ce qu'elles contribuent au renforcement des acquis en matière de défense et de promotion de l'état de droit et des droits de l'homme ainsi que de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée, comme en atteste par ailleurs la conférence régionale des directeurs généraux des services de police, qui s'est tenue à Skopje du 8 au 10 septembre 2016 avec des représentants du Kosovo, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de l'Albanie et de la Serbie. Nous nous félicitons de plus des activités de la MINUK en matière de promotion de la réconciliation, de la justice transitionnelle, des droits de l'homme et de l'appui au processus de normalisation des relations entre Belgrade et Pristina.

En plus d'encourager la poursuite du dialogue, le Sénégal voudrait exhorter tous les acteurs à poser d'autres jalons allant dans le sens de l'apaisement et du développement, en particulier en favorisant la mise en œuvre des accords du 25 août 2015 dans le nord du Kosovo. C'est pourquoi nous réitérons notre soutien sans réserve au programme conjoint Union européenne-Organisation des Nations Unies visant à renforcer la confiance entre les communautés par la protection du patrimoine culturel et préconisant le renforcement de la coopération portant sur l'échange d'informations pour la résolution de l'équation à plusieurs inconnues qui concerne les personnes portées disparues.

Pour terminer, ma délégation souhaite rendre à nouveau un hommage appuyé au Représentant spécial Tanin pour sa conduite avisée de la MINUK, et relever, pour s'en féliciter, les apports fécondants de la Force de paix au Kosovo, d'EULEX, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et, bien entendu, de l'Union européenne, tous acteurs résolument impliqués en faveur de la paix et du progrès au Kosovo et dans toute la région.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Le représentant de la Serbie a demandé la parole pour faire une brève déclaration. Je lui donne la parole.

**M. Dačić** (Serbie) *(parle en serbe; interprétation en anglais assurée par la délégation)* : Dans la déclaration que j'ai faite plus tôt, j'ai indiqué que les membres du Conseil entendraient un certain nombre de mensonges de la part de la représentante de Pristina. On peut déduire de sa déclaration l'idée qu'elle se fait d'un pays idéal. Je vais le dire simplement : si le Kosovo est un pays idéal, je me demande pourquoi les migrants qui traversent les Balkans n'y vont pas. Pourquoi ses citoyens fuient-ils vers l'Europe de l'Ouest ? La prochaine fois, je pourrais aussi expliquer au Conseil comment il se fait que nombre d'Albanais du Kosovo se trouvent en possession d'un passeport serbe, et pourquoi nos représentations diplomatiques et consulaires en Europe de l'Ouest ont chaque jour affaire à des Albanais du Kosovo.

De quel genre de pays parlons-nous ? Des crimes, des viols et des meurtres ont été mentionnés. Pourquoi personne n'en a-t-il été accusé ? L'oratrice du Kosovo, qui le représente, dit que le nombre de personnes inculpées de ces crimes est zéro. Eh bien, c'est leur problème. Pourquoi n'ont-ils inculpé personne ? Pourquoi n'ont-ils pas dit que tel ou tel avait commis un viol ou un meurtre ? Si, comme cela a été dit, la Serbie n'a pas de compétence au Kosovo, pourquoi n'a-t-on rien fait à ce sujet à La Haye ? Tous les policiers et militaires serbes ont été interrogés des centaines de fois au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie à La Haye. Il est impossible de porter des accusations sur la base des récits fictifs débités par la représentante au Conseil de sécurité.

Et qu'advient-il d'Oliver Ivanović ? M^me^ Çitaku dit que nous avons arrêté des citoyens du Kosovo. Elle demande instamment que nos nationaux soient inculpés, mais lorsqu'il s'agit de ses concitoyens, tout le monde est innocent, n'est-ce pas ? Si, d'après elle, toutes les personnes reconnues coupables sont innocentes, que se passe-t-il dans le cas d'Oliver Ivanović ? Il est assigné à résidence depuis des mois. Y a-t-il un seul témoin – la Serbie a demandé à voir une liste – qui peut confirmer les allégations portées contre lui ? La représentante a commis une petite erreur, car la liste en question a été effacée après 2000 par ceux qui ont bombardé la Serbie. Mais je dois déclarer ici à New York, au Conseil de sécurité, que la décision de bombarder la Serbie était illégale et a été prise sans l'assentiment du Conseil. Je suis fermement convaincu que nombre des personnes figurant sur la liste méritent de passer en jugement, mais le Tribunal n'a trouvé aucun fondement juridique pour ouvrir des procédures contre ceux qui ont bombardé la Serbie. C'était une décision judiciaire qui n'était fondée sur aucune décision du Conseil de sécurité. Bien entendu, la liste comprenait également des personnes dont le Kosovo a fait l'éloge – qui ont été employées, ont été autorisées à prospecter des ressources minières et ont reçu des téléphones mobiles.

À présent, l'ancien Premier Ministre croate Milanović se tourne vers le Kosovo. Est-ce que Wesley Clark est maintenant sur la liste de ceux qui travaillent au Kosovo, ayant été le témoin de Bernard Kouchner et de William Walker, qui ont affirmé que la Serbie avait été bombardée ? Il était le Chef de la Mission en Serbie de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, et avant la moindre déclaration de médecins légistes, il a dit que ceux qui sont morts à Racak étaient les victimes des Serbes. À présent, c'est un héros national.

Mme Çitaku parle de colonialisme. De quoi parle-t-elle ? Quels sont les pays qui ont été libérés du colonialisme ? A-t-elle la moindre idée de ce qu'est le colonialisme ? La première capitale de la Serbie était au Kosovo. Le siège de l'Église orthodoxe serbe est au Kosovo. De quel genre de colonialisme s'agit-il ? Qu'on me donne le nom de n'importe quel monument culturel albanais qui remonte à cette époque-là. De quoi parle-t-elle ? Elle pense que, du fait qu'elle participe à la présente séance, appuyée par certaines grandes puissances occidentales, elle peut raconter des mensonges. Mais, en fait, cet appui ne renforce pas la position du Kosovo ; bien plutôt, leur appui aux positions que le Kosovo présente ici compromet leur propre réputation. Mme Çitaku a mentionné M. Ahtisaari. Est-ce le Conseil de sécurité qui a adopté la proposition Ahtisaari ?

Mme Çitaku a présenté la thèse dangereuse selon laquelle tout ce qui se trouve au Kosovo appartient au Kosovo. Les gens qui s'y trouvent vivent en régime capitaliste, alors peut-elle effectivement leur dire que tout ce qui se trouve au Kosovo est la propriété du Kosovo ? Il devrait y avoir une loi au sujet de ces droits. Même la Rapporteuse spéciale, Mme Karima Bennoune, qui a parlé de 200 000 Serbes déplacés, ne lui plaît pas. Peu importe le nombre – même si c'est seulement 50 000, ils doivent bénéficier du droit au retour. D'après les données de l'Organisation des Nations Unies, ils représentent 1,9 %. Le Conseil restera-t-il silencieux à ce propos et dira-t-il qu'il n'est pas nécessaire que ces personnes retournent ? Le Conseil va-t-il légaliser le nettoyage ethnique ? Il n'a pas le droit de le faire.

Malgré la petite taille de notre pays, lorsqu'il est question de notre Église, nous allons la défendre. Mme Çitaku affirme que l'église sur le terrain du campus de l'université de Pristina pose problème car elle a été construite sous le régime de Milosevic. Mais qu'en est-il de l'église de la Sainte Vierge à Ljevis, du XIVe siècle, que le Kosovo a incendiée, et qui est inscrite sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO ? Quand a-t-elle été construite ? Y a-t-il le moindre lien avec Milosevic ? Où était Milosevic en 1981, lorsqu'il y avait des manifestations réclamant l'indépendance du Kosovo ? Dès le tout début, il y a toujours eu un plan d'unification avec l'Albanie, et cela doit être reconnu. Elle n'est pas kosovare ; elle est albanaise. Son pays d'origine est l'Albanie. Ce n'est pas une question de colonialisme ; c'est une question de minorité nationale se trouvant dans le pays d'un autre groupe, qui a proclamé unilatéralement son indépendance.

Je tiens à le signaler aux personnes ici présentes, et notamment à mon ami du Japon : cela pourrait se produire demain dans son propre pays. Le fait que son pays a plus de 100 millions d'habitants ne lui donne pas plus de droits qu'à la Serbie. Nous n'avons pas de principe qui dise que nous avons perdu parce que la déclaration unilatérale d'indépendance du Kosovo a été autorisée et parce que certains pays l'ont acceptée. Il n'est vraiment pas gentil de la part des États-Unis d'avoir demandé à d'autres pays de reconnaître la déclaration unilatérale du Kosovo, violant ainsi l'intégrité territoriale de la Serbie. Il y a 100 ans, le seul drapeau étranger qui flottait devant la Maison Blanche était le drapeau serbe, en reconnaissance des sacrifices de la Serbie pendant la Première Guerre mondiale, lorsque nous avons perdu un tiers de notre population.

Je suis heureux pour l'Ambassadeur du Japon et sa bouteille de vin. Au XIVe siècle, le Tsar de Serbie a promulgué une loi qui protégeait la qualité et l'origine géographique du vin kosovar. À l'époque, il était le seul souverain à posséder 25 kilomètres de vignoble entre Veliko Hoča et Prizren. Inutile d'ajouter que la représentante de Pristina ne peut rien en dire, puisqu'à l'époque son peuple ne vivait pas au Kosovo. Nous ne sommes donc pas des colonisateurs, et de tels mots ne devraient pas être utilisés dans cet organe principal de l'Organisation des Nations Unies.

S'agissant de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), bien entendu la Palestine était également à son ordre du jour et les États-Unis n'étaient pas enclins à voter sur ce sujet-là. Le Kosovo et Taiwan étaient aussi à son ordre du jour – ou peut-être que Taiwan n'y était pas, mais cela avait été annoncé. Le Kosovo a dit à tout un chacun qu'il allait participer à la réunion d'INTERPOL, alors pourquoi n'a-t-il pas présenté sa demande ? Il ne l'a pas présentée car il savait qu'il allait perdre.

Je vais conclure de la même façon que Mme Çitaku a commencé, en citant sa déclaration fictive. Aujourd'hui, nous sommes en 2016, et non pas en 1999. C'est exact. Certes, le monde a évolué dans l'intervalle. Aujourd'hui, ceux qui nous ont bombardés, et pour qui des monuments ont été érigés à Pristina, sont partis. Le monde a bien changé. Aujourd'hui, ceux qui soutenaient les positions du Kosovo sont partis. Le monde a changé dans la mesure où l'on comprend qu'il est question ici de la violation de droits. Toute violation des droits internationaux revêt un caractère universel et est applicable à tous. Je respecte la volonté de tous, mais nous devons commencer par les intérêts légitimes de notre propre peuple.

Je ne sais pas si le nom des places et des rues de Pristina seront changés, comme les médias l'ont suggéré, mais quoi qu'il en soit, nous n'avons besoin du soutien de personne à l' extérieur de notre pays. Réglons nous-mêmes nos problèmes. La représentante du Kosovo se dissimule derrière un grand frère. Dialoguons pour trouver un règlement pérenne. Personne ne va laisser tomber une solution sur le Kosovo comme on a laissé tomber des bombes en 1999. Malheureusement pour le Kosovo, cette époque est révolue.

**Le Président** : Mme Çitaku a demandé à faire une nouvelle déclaration. Je lui donne la parole.

**Mme Çitaku** (*parle en anglais*) : Je ne veux pas accaparer le temps du Conseil plus que nécessaire, mais certaines des questions soulevées par mon collègue de la Serbie méritent une réponse.

De fait, la majeure partie de sa déclaration, si elle n'était pas si troublante du fait qu'elle a été prononcée ici, au Conseil de sécurité, aurait été amusante et divertissante. Accuser la communauté internationale, les dirigeants du monde libre et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord de s'impliquer au Kosovo pour défendre leurs propres intérêts et nos ressources est insultant. En réalité, le Kosovo est un exemple clair de la manière dont le monde a agi dans l'unité pour défendre la dignité humaine, la vie humaine et les valeurs humanitaires.

Pour ceux qui ne le savent pas, le Kosovo est de la même taille que le Connecticut ; c'est un petit pays. À propos, nous avions des frontières bien longtemps avant d'être un État. En réalité, nous ne sommes pas très riches en ressources naturelles. Nos premières ressources sont nos ressources humaines : notre peuple. Notre population est jeune, puisque 70 % ont moins de 30 ans. Ce potentiel humain, qui a été libéré et à qui on a permis de vivre en liberté, est le seul avantage, le seul plaisir qu'y ait gagné la communauté internationale. En toute sincérité, je suis choquée et insultée. J'espère que mon collègue de Serbie réfléchira à ces déclarations.

Deuxièmement, la guerre au Kosovo n'a pas eu lieu il y a 500 ans ni même il y a 70 ans ; c'est une

guerre récente. Elle a eu lieu en 1998 et 1999, sous les yeux du monde, sous les yeux des membres du Conseil, et des journalistes, qu'ils soient venus des Etats-Unis ou de la Russie, de la Chine et du Japon. Le monde entier était là, les images étaient réelles. Les interprétations peuvent évoluer et varier, mais les faits ne peuvent pas changer. Les faits sont là.

Je suis désolée de voir que mon collègue s'impatiente. Je l'ai écouté, et je lui demande de m'écouter.

J'espère simplement qu'un jour, nous nous réunirons dans cette salle et que nous entendrons des excuses, que nous verrons des signes de remords de la part de la Serbie, parce que, en définitive, il en va des intérêts de la Serbie aussi. Peut-on imaginer l'Allemagne, après la Deuxième Guerre mondiale, accuser les forces alliées d'être intervenues pour sauver l'Europe ? J'espère réellement que la Serbie réfléchira parce que, comme je l'ai dit, c'est la seule manière dont la région parviendra à aller de l'avant.

Malheureusement, notre législation et notre Constitution sont très claires sur les personnes que nous pouvons poursuivre et mettre en accusation. Nous ne pouvons pas mettre une personne en accusation par contumace — si elle n'est pas physiquement présente au Kosovo — et le fait est que la plupart des auteurs de crimes de guerre ont quitté le Kosovo. Pour ce qui concerne M. Ivanović, il a été mis en accusation et a été traduit en justice par la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX). Le Gouvernement kosovar soutient le rôle d'EULEX, et nous attendons avec impatience que tous ces procès soient loin derrière nous.

Que le Conseil me pardonne d'avoir encore accaparé son temps. Je me suis véritablement sentie insultée et je sais que d'autres ici se sont sentis offensés eux aussi.

*La séance est levée à 18 h 30.*